



# NIGER

Février 2020

## CINQUIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION — COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE NIGER

Dans le cadre de la cinquième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et de la demande de modification de critères de réalisation, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le conseil d'administration le 8 janvier 2020. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 11 novembre 2019 avec les autorités nigériennes sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 23 décembre 2019.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Niger.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités nigériennes au FMI\*

Mémorandum de politique économique et financière des autorités nigériennes\*

Protocole d'accord technique\*

\*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services  
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090  
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201

Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Site web : <http://www.imf.org>  
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international  
Washington**



Communiqué de presse n° 20/04  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
8 janvier 2020

Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431 USA

**Le conseil d'administration du FMI achève la cinquième revue de l'accord en faveur du Niger au titre de la facilité élargie de crédit et approuve un décaissement de 19,5 millions de dollars**

- La mise en œuvre du programme est globalement satisfaisante : les finances publiques se renforcent et des progrès sont réalisés dans la mise en œuvre du programme de réformes structurelles.
- Les perspectives de croissance sont prometteuses grâce à plusieurs projets de grande envergure financés par des partenaires au développement et des investisseurs privés, notamment un pipeline pour les exportations de pétrole.
- Les réformes prioritaires restent l'augmentation des recettes budgétaires, l'amélioration de la qualité des dépenses publiques et la maîtrise des risques budgétaires liés aux partenariats public-privé.

Le 8 janvier 2020, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la cinquième revue du programme économique et financier du Niger appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC). L'achèvement de la revue permet de décaisser 14,1 millions de DTS (environ 19,5 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 104,34 millions de DTS (environ 144,1 millions de dollars).

Le conseil d'administration a aussi approuvé la demande des autorités de modification des critères de réalisation relatif au financement budgétaire intérieur et à la nouvelle dette publique extérieure contractée ou garantie par l'État.

L'accord triennal en faveur du Niger a été approuvé le 23 janvier 2017 pour un montant de 98,7 millions de DTS (environ 136,4 millions de dollars) à l'appui du plan de développement économique et social des autorités. Il vise à consolider la stabilité macroéconomique et à favoriser une croissance économique élevée et équitable, à accroître les revenus et à créer des emplois, tout en renforçant les bases d'un développement durable. Le 10 décembre 2018, le conseil d'administration du FMI a convenu de porter le montant global de l'accord FEC à 118,44 millions de DTS (environ 163,6 millions de dollars, ou 90 % de la quote-part du Niger).

À l'issue de la réunion du conseil d'administration consacrée au Niger, Monsieur David Lipton, premier directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« Les résultats globaux du programme ont été globalement satisfaisants. Tous les critères de réalisation et objectifs indicatifs ont été atteints pour le premier semestre de 2019, mais les résultats budgétaires ont commencé à se détériorer au troisième trimestre. Les autorités prennent des mesures correctives. Néanmoins, il a fallu ajuster les objectifs du programme pour fin décembre 2019 afin de tenir compte des moins-values de recettes et de dons extérieurs supérieurs aux prévisions. La mise en œuvre du programme de réformes structurelles progresse de manière satisfaisante.

« Les perspectives économiques à moyen terme sont favorables, avec une croissance annuelle moyenne qui dépasserait 7 % au cours des cinq prochaines années. Les grands projets financés par des bailleurs et les investissements directs étrangers sont des moteurs importants de la croissance. La construction d'un pipeline pour l'exportation de pétrole brut, qui devrait commencer en 2022, constitue une chance importante pour l'économie. Les tensions sécuritaires dans la région du Sahel et les problèmes liés au changement climatique demeurent des risques.

« Il sera important de tirer le meilleur profit des exportations de pétrole prévues à partir de 2022. Le dispositif institutionnel de gestion du secteur pétrolier devrait être conforme aux normes internationales et il convient de planifier à l'avance, une utilisation prudente des recettes supplémentaires afin d'optimiser leur impact sur le développement.

« La mobilisation des recettes budgétaires demeure un grand défi. Bien que des progrès soient réalisés, une mise en œuvre rigoureuse est essentielle pour accroître davantage de recettes. En outre, il sera important d'améliorer la qualité et l'efficacité des dépenses pour protéger les populations pauvres. Les risques budgétaires liés aux partenariats public-privé doivent être soigneusement évalués, notamment au moyen d'analyses coûts-avantages rigoureuses.

« Le Niger améliore son dispositif de lutte contre la corruption. Il convient de noter la demande du Niger de se réintégrer à l'initiative pour la transparence des industries extractives et les progrès réalisés pour mettre le régime de déclaration du patrimoine applicable aux hauts responsables publics en conformité avec les bonnes pratiques. Des efforts sont nécessaires pour stimuler l'accès au crédit et améliorer l'inclusion financière, ainsi que d'améliorer l'environnement des affaires, renforcer le capital humain et lutter contre l'inégalité entre les sexes. »



## NIGER

23 décembre 2019

### CINQUIEME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITERES DE REALISATION

#### RESUME

**Contexte.** Le Niger fait face à des défis de développement considérables, amplifiés par les incursions terroristes, le changement climatique et la faiblesse des prix à l'exportation de l'uranium. Une élection présidentielle est prévue fin 2020. La mise en œuvre des réformes progresse et l'activité économique est assez dynamique.

**Résultats du programme 2019.** La mise en œuvre du programme a été globalement satisfaisante et tous les objectifs quantitatifs à fin juin 2019 ont été atteints. Toutefois, le fléchissement des recettes observé par la suite, dû en partie à la fermeture au commerce des frontières du Nigéria, et les appuis budgétaires supplémentaires ont nécessité des mesures d'atténuation et l'ajustement des objectifs à fin décembre 2019. Les réformes structurelles avancent mais avec des lenteurs. La réduction des exonérations fiscales est en bonne voie, le suivi des principaux programmes sociaux a été mis en place à titre de mesure préalable et un renforcement du régime de déclaration de patrimoine des hauts responsables publics est envisagé comme repère structurel qu'il est proposé de reporter à fin décembre 2019.

**Développements économiques.** La croissance à moyen terme devrait être supérieure à 7 % en moyenne, sous l'effet conjugué de plusieurs projets de grande envergure, des exportations de pétrole brut attendues à partir de 2022, de l'important soutien des donateurs et des réformes structurelles en cours. La politique budgétaire vise à juste titre à ramener le déficit au-dessous de 3 % du PIB à compter de 2020. L'amélioration de la mobilisation des recettes et de la qualité des dépenses est toujours en cours. Il est urgent d'examiner les risques budgétaires substantiels associés aux partenariats public-privé en revoyant les projets existants et en orientant les futurs projets sur la base de robustes analyses coûts-avantages. Le développement du secteur privé formel du Niger, encore modeste, notamment en améliorant l'accès au financement, demeure une autre priorité.

**Statut d'exportateur de pétrole.** Le Niger peut renforcer ses chances de réussir sa transition en concluant des accords contractuels favorables avec les investisseurs étrangers, en instaurant un cadre conforme aux bonnes pratiques pour la gestion des recettes pétrolières, notamment en déposant directement l'ensemble des recettes au

Trésor, et en augmentant les dépenses en capital humain et physique, sans perdre de vue la volatilité intrinsèque des recettes tirées des ressources naturelles.

**Vues des services du FMI.** Les services du FMI souscrivent à l'achèvement de la cinquième revue, au décaissement de 14,1 millions de DTS et à la demande des autorités qui souhaitent modifier les critères de réalisation relatifs au financement intérieur du budget et à la dette publique extérieure contractée.

Document  
approuvé par  
**David Owen**  
(département  
**Afrique**) et **Ashvin**  
**Ahuja** (département  
de la stratégie, des  
politiques et de  
l'évaluation)

Les entretiens ont eu lieu à Niamey entre le 26 octobre et le 11 novembre 2019. La mission était composée de M. Klingen (chef de mission), M. Staines, Mme Woldemichael, M. Cangul (représentant résident), M. Abdou (économiste local) (tous du département Afrique) et M. de Bidegain (département des finances publiques). Mme Pilouzoue (département Afrique) a apporté son assistance administrative au siège de l'institution.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>ÉVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE, RESULTATS DU PROGRAMME ET PERSPECTIVES</b>	<b>5</b>
A. Perspectives et risques	7
<b>ENTRETIENS</b>	<b>9</b>
A. Politiques budgétaires et réformes structurelles	9
B. Gestion de la manne pétrolière	14
<b>MODALITES DU PROGRAMME</b>	<b>15</b>
<b>ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI</b>	<b>16</b>
<b>ENCADRE</b>	
1. Devenir exportateur de pétrole	8
<b>GRAPHIQUES</b>	
1. Évolution récente de l'économie et perspectives	18
2. Évolution budgétaire, 2010-18	19
3. Composition du PIB et volatilité de la production	20
4. Résultats fiscaux, 2015-19	21
5. Indicateurs d'inclusion financière, 2011-18	22
6. Principaux indicateurs du secteur de la microfinance, 2011-19	23
<b>TABLEAUX</b>	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2016-24	24
2. Opérations financières de l'administration centrale, 2016-24 (en milliards de francs CFA)	25
3. Opérations financières de l'administration centrale, 2016-24 (en % du PIB)	26
4. Situation monétaire, 2016-24	27
5. Balance des paiements, 2016-24 (en milliards de francs CFA)	28
6. Balance des paiements, 2016-24 (en pourcentage du PIB)	29

7. Indicateurs de solidité financière, déc. 2012-juin 2018 _____	30
8. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2018-28 _____	31

**APPENDICE**

Lettre d'intention _____	33
Pièce jointe I. Mémoire de politique économique et financière du Niger _____	35
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique _____	50

# ÉVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE, RESULTATS DU PROGRAMME ET PERSPECTIVES

## 1. Le gouvernement bénéficie d'une forte majorité parlementaire et parvient à faire avancer des projets très ambitieux en dépit de nombreux défis, liés notamment au terrorisme.

Le dernier mandat du Président Issoufou s'achevant début 2021, son gouvernement redouble d'efforts pour dynamiser l'économie en exécutant des projets de grande envergure financés par des donateurs et en attirant des investissements directs étrangers (IDE). Néanmoins, le pays reste confronté à des défis considérables, parmi lesquelles le faible niveau de développement humain, le taux de fécondité le plus élevé au monde, le changement climatique et la dégradation des conditions de sécurité.

**2. Les évolutions macroéconomiques récentes demeurent encourageantes.** La croissance du PIB réel devrait atteindre 6,3 % en 2019, soutenue par plusieurs grands projets financés par des investisseurs étrangers privés et des donateurs. La perte de quelque 0,4 % du PIB due à la fermeture au commerce des frontières du Nigéria depuis mi-août devrait être compensée par une récolte supérieure aux prévisions, qui a également fait passer l'inflation en territoire négatif. Un creusement du déficit courant à 19,4 % du PIB est à prévoir cette année en raison des vastes projets à forte teneur en importations. Les autorités souscrivent globalement à cette analyse tout en estimant que la croissance pourrait être plus forte.

**3. Les autorités poursuivent leur programme pluriannuel d'assainissement des finances publiques.** Selon les données portant jusqu'à septembre, le déficit devrait être ramené à 3,9 % du PIB cette année, soit une réduction de 2,2 % du PIB depuis 2016, principalement attribuable à la mobilisation des recettes, en dépit des difficultés dans le secteur des ressources naturelles, ainsi qu'à des dons de soutien budgétaire nettement plus élevés.

**Tableau 1. Niger : sources de la consolidation budgétaire, 2016-2019**  
(pourcentage du PIB)

		2016	2017	2018	2019 prog.	Variation 2016-19
(1)	Recettes du secteur des ressources naturelles (base caisse)	1.9	1.8	1.4	1.3	-0.6
(2)	Autres recettes (base caisse)	11.6	11.8	12.3	12.6	1.0
(3)	Dons d'appui budgétaire	1.5	2.5	2.4	3.6	2.1
(4)	Dépenses courantes	14.0	14.1	13.7	13.4	-0.6
(5)	Investissement financé sur ressources intérieures (base caisse)	3.7	4.5	3.9	4.1	0.5
(6) = (1)+(2)+(3)-(4)-(5)	Solde intérieur	-2.7	-2.5	-1.5	-0.1	2.7
(7)	Investissement financé sur prêts étrangers	3.4	3.2	2.6	3.8	0.5
(8) = (6) - (7)	Solde budgétaire (définition de l'UEMOA)	-6.1	-5.7	-4.1	-3.9	2.2
(9)	<i>Pour mémoire</i> : Investissement financé sur dons étrangers	4.5	4.3	5.9	6.1	1.6

Sources : ministère des Finances du Niger ; calculs des services du FMI.

**4. Le Niger revoit sa comptabilité nationale dans le cadre de l'adoption du SCN 2008 dans l'ensemble de l'UEMOA.**

L'Institut national de la statistique a établi une nouvelle estimation du PIB pour 2018, supérieure de 38 % à la précédente, qui tient compte de l'activité éducative des enseignants contractuels, non comptabilisée antérieurement, de nouvelles cultures agricoles et de la valeur ajoutée des activités de recherche et d'exploration dans le secteur minier. La mission a préconisé d'intégrer les recommandations formulées par un groupe d'experts internationaux lors d'un atelier de validation tenu en octobre à Niamey avant de parachever les nouveaux comptes nationaux. La présente revue du programme reste basée sur les anciens comptes nationaux mais afin de se conformer au critère de convergence fixé par l'UEMOA d'un déficit budgétaire inférieur ou égal à 3 % du PIB, le budget 2020 anticipe une révision à la hausse du PIB pour éviter une contraction injustifiée des dépenses.

**5. Le programme soutenu par la FEC reste globalement en bonne voie.** Tous les objectifs quantitatifs à fin juin 2019 ont été atteints, mais les réalisations budgétaires ont été inférieures aux objectifs indicatifs à fin septembre 2019 en raison d'une insuffisance de recettes en partie attribuable à la fermeture des frontières du Nigéria. Le programme de réforme structurelle avance avec des lenteurs.

- **Les quatre critères de réalisation ont tous été atteints.** Le Niger n'a pas enregistré d'arriérés de paiement extérieur, le financement intérieur du budget et l'accumulation de nouvelle dette publique extérieure sont restés inférieurs aux plafonds du programme. Les arriérés de paiement intérieurs sont restés en deçà du plafond du programme et ont été presque totalement apurés au 31 octobre.
- **Les objectifs indicatifs à fin juin 2019 ont tous été atteints mais pas ceux à fin septembre 2019.** Les objectifs concernant les dépenses liées à la pauvreté et les dépenses exceptionnelles ont été atteints. La mobilisation des recettes, ainsi que les soldes budgétaires de base et le financement du budget sur ressources intérieures ont gardé le cap jusqu'à fin juin mais par la suite, ils n'ont pas pu suivre les ambitieux objectifs du programme ni résister au facteur défavorable de la fermeture des frontières du Nigéria au troisième trimestre.
- **Les autorités ont respecté deux des cinq repères structurels.** Concernant les réductions d'exonérations fiscales, elles ont transmis des propositions aux services du FMI et ont ensuite soumis des projets de loi au Parlement. Un système de suivi des grands programmes sociaux a été mis en place avec retard à titre de *mesure préalable* à cette revue. Le projet de loi relatif à la déclaration de patrimoine des responsables publics constitue une avancée, mais il ne met pas encore le régime en conformité avec les normes souhaitables. Concernant l'inclusion financière, une nouvelle stratégie a été élaborée, mais il reste encore à organiser une table ronde avec les donateurs aux fins de son financement. Le repère structurel à fin décembre portant sur la réorganisation de la gestion de la dette a été atteint.
- **La plupart des repères structurels récurrents ont été atteints.** Les objectifs relatifs au suivi régulier de l'exécution du budget, des engagements et des prévisions de trésorerie, à la gestion de la dette et à la mise à jour du plan de trésorerie ont été respectés. Le rapport sur les exonérations fiscales discrétionnaires nouvellement consenties au cours du troisième trimestre

s'est heurté à des lenteurs administratives. Il est en cours de préparation et un système réorganisé de suivi des exonérations sera mis en place pour la prochaine revue.

## A. Perspectives et risques

### 6. Les autorités et les services du FMI conviennent qu'une expansion moyenne d'au moins 7 % par an de l'activité économique est à prévoir dans les cinq prochaines années.

L'impulsion due aux grands projets financés par des donateurs devrait se maintenir en même temps que les IDE génèrent une certaine dynamique. Surtout, le plan de construction tant attendu d'un oléoduc pour les exportations de pétrole brut se réalise enfin (encadré 1). Sous réserve d'une bonne gestion, le nouveau statut d'exportateur de pétrole du Niger stimulera le PIB, les exportations et les recettes budgétaires. Bien qu'un nouveau creusement du déficit extérieur soit à prévoir à court terme en raison des projets à forte teneur en importations, il devrait fortement se réduire lorsque l'exploitation de ces projets démarrera. L'inflation devrait rester largement inférieure au plafond de 3 % fixé par l'UEMOA.

### 7. Les autorités visent à achever la majeure partie de la consolidation budgétaire d'ici 2020 en ramenant le déficit au-dessous de 3 % du PIB, se conformant ainsi au critère de convergence fixé par l'UEMOA.

Le programme budgétaire pour 2020 réduit le déficit de 0,2 % du PIB à 2,7 % du PIB révisé provisoire, ce qui laisse une marge au cas où le PIB révisé final serait moindre. L'effort budgétaire s'est intensifié, le solde de base hors dons progressant de 0,8 % du PIB. Compte tenu des dépenses urgentes à effectuer par le Niger, en particulier pour la sécurité, la protection sociale et le développement, de nouvelles mesures de consolidation budgétaire ne sont pas justifiées en 2021. Il est prévu de dépenser quelque 60 % de la manne des recettes provenant de l'expansion de la production pétrolière à partir de 2022. À 55 % du PIB environ, la dette publique du Niger reste viable, mais en raison de la faiblesse des exportations, l'analyse de viabilité de la dette pour la quatrième revue du programme (juin 2019) juge « modérés » les risques de surendettement extérieur et global, avec une faible marge d'absorption des chocs. La capacité à contracter de la dette extérieure reste ainsi limitée. Le projet de conclusion, avec la Banque mondiale, d'une opération garantie sur la base de la politique (PBG), qui aurait garanti les emprunts auprès de banques étrangères pour procéder à un amortissement anticipé de dette intérieure, a été abandonné. En revanche, l'appui budgétaire a été augmenté de 1,6 % du PIB.

### 8. Les risques sur les perspectives du scénario de référence sont globalement équilibrés.

Côté positif, la probabilité de réalisation du projet d'oléoduc s'est nettement accrue et son impact économique pourrait aisément dépasser les projections du scénario de référence. En outre, une plus forte dynamique auto-entretenu par les nombreux projets de grande envergure réalisés avec les donateurs et les investisseurs étrangers pourrait bien se mettre en place. Toutefois, le Niger demeure vulnérable à une détérioration de la situation sécuritaire, à un ralentissement des soutiens extérieurs, à une dégradation des conditions de l'économie mondiale, principalement sous l'effet de prix des matières premières défavorables pour le Niger et son voisin le Nigéria, et au changement climatique. Une fermeture de la frontière avec le Nigéria perdurant au-delà de fin 2019 (date retenue comme hypothèse du scénario de référence) pèserait sur la croissance et les recettes budgétaires.

### Encadré 1. Devenir exportateur de pétrole

**Le projet consistant, à terme, à multiplier par dix la production de pétrole brut et à construire un oléoduc pour l'exporter est en cours d'exécution.** La production pétrolière a démarré en 2011, avec le développement d'un gisement pétrolier et la construction d'une raffinerie locale par la China National Petroleum Company (CNPC). Cependant, la production de pétrole et les exportations de produits raffinés sont limitées par les capacités de raffinage de 20 000 barils par jour et la logistique de transport. L'oléoduc jusqu'à la côte du Bénin qui est envisagé serait long de 2 000 km et aurait une capacité journalière de 185 000 barils, dont environ la moitié serait exploitée dans un premier temps. À titre de comparaison, la production pétrolière journalière s'élève à 75 000 barils au Cameroun, 100 000 au Tchad et 200 000 au Ghana. Le projet pétrolier actuel se fonde sur une production totale de 590 millions de barils en 25 ans, la production diminuant rapidement au bout de 10 ans, bien que les explorations récentes indiquent que les réserves pourraient être nettement plus importantes.

**L'accord de partage de la production en place a été étendu aux nouveaux gisements pétroliers en vertu d'une nouvelle autorisation d'exploitation exclusive.** Selon les estimations de l'assistance technique apportée par le département des finances publiques du FMI, le rendement effectif du Niger est actuellement comparable à celui d'autres pays et satisfaisant. Le Niger reçoit environ 25 % des recettes d'exportation de pétrole brut dans les projections de prix actuels. Le développement des gisements a déjà commencé.

**Le Niger et la CNPC ont signé, en septembre 2019, une convention de transport pour l'oléoduc** similaire à l'accord conclu entre le Bénin et la CNPC, ainsi qu'un accord de transport entre le Niger et le Bénin. Il manque encore quelques études et autorisations. Cette convention fixe les règles d'accès des tiers, la part minimale de contenu local et les frais de transport. La construction devrait s'accélérer mi-2020 et s'achever fin 2021, ce qui permettrait d'exporter du pétrole dès 2022. Le coût du projet est estimé à 6,1 milliards de dollars : 4 milliards pour le développement des gisements pétroliers et 2,1 milliards pour l'oléoduc et le terminal pétrolier. Le coût de la seule partie nigérienne de l'oléoduc s'élève à 1,3 milliard de dollars.

**La West African Oil Petroleum Company (WAPCO) a été constituée en avril 2019 pour détenir et gérer l'oléoduc.** Elle sera détenue majoritairement par la CNPC, l'État nigérien ayant la possibilité d'acquérir des parts de la société. Cette participation lui donnerait droit à un flux de recettes en devises qui pourrait être utilisé pour le service de la dette étrangère éventuellement contractée pour financer son investissement.

## ENTRETIENS

*Les entretiens ont essentiellement porté sur la mise en œuvre des programmes budgétaires pour 2019 et 2020, les risques budgétaires découlant des partenariats public-privé (PPP) et les réformes structurelles restant à accomplir jusqu'à l'achèvement du programme le 22 avril 2020. La mission a également engagé un dialogue avec les autorités sur les mesures qui permettraient de tirer le meilleur parti du futur statut d'exportateur de pétrole du Niger.*

### A. Politiques budgétaires et réformes structurelles

**9. Le programme budgétaire 2019 a été actualisé en tenant compte du soutien budgétaire plus élevé et de l'insuffisance des recettes à ce jour.** Les recettes fiscales ont enregistré une hausse honorable de 16 % au cours des trois premiers trimestres, mais sans atteindre les 20 % programmés, cette insuffisance résultant en partie de la fermeture de la frontière nigériane, qui entraîne une perte estimée à 0,3 % du PIB pour 2019, et de retards pris dans la mise en œuvre des réformes de l'administration fiscale. Pour compenser, les autorités ont convenu de redoubler d'efforts pour collecter les arriérés d'impôts, elles ont publié le nom des contribuables récalcitrants et leur ont interdit d'importer, et freineront les dépenses. Néanmoins, les recettes et le solde de base seront inférieurs à ce qui était précédemment envisagé. Grâce à l'aide budgétaire supplémentaire accordée par la Banque mondiale, le déficit budgétaire global est maintenant inférieur à ce qui était programmé, à 3,9 % du PIB. Les besoins de financement intérieur sont plus faibles eux aussi et deviennent même négatifs, ce qui permet au Niger de procéder à un amortissement anticipé de dette intérieure équivalent à 0,9 % du PIB (sur une base nette et hors financement du FMI). Le plafond du programme relatif à la dette extérieure contractée ou garantie par l'État s'est avéré trop bas en raison d'un soutien des donateurs plus élevé que prévu et concentré en début de période. Il est proposé de resserrer le critère de réalisation sur le financement intérieur et d'assouplir en conséquence le critère de réalisation sur la dette extérieure contractée.

**10. La dette extérieure contractée ou garantie par l'État reste viable, avec un risque de surendettement extérieur jugé « modéré ».** L'analyse de viabilité de la dette pour la quatrième revue du programme a conclu que le maillon faible était l'insuffisance des recettes d'exportation pour assurer le service de la dette extérieure. Malgré la demande qui a été faite d'augmenter de 100 milliards de francs CFA le plafond sur la dette publique contractée, la viabilité de la dette extérieure reste globalement inchangée par rapport à la quatrième revue, où les objectifs du programme intégraient une hausse de 140 milliards de francs CFA de la dette publique extérieure dans le contexte de l'abandon du projet, avec la Banque mondiale, d'opération garantie sur la base de la politique. La viabilité de la dette publique globale bénéficie également du montant supplémentaire d'aide budgétaire très concessionnelle apportée par la Banque mondiale et de la diminution du financement intérieur qui compense largement l'augmentation du financement extérieur.

**11. Un dernier effort modéré de consolidation dans le cadre du programme budgétaire 2020 devrait permettre au Niger de respecter le critère de convergence de l'UEMOA d'un**

**déficit inférieur ou égal à 3 % du PIB.** Grâce à des mesures visant à accroître les recettes de quelque 1 % du PIB et au rebond résultant de la réouverture escomptée de la frontière avec le Nigéria au début de l'année, le déficit sera ramené à 2,7 % du PIB révisé provisoire (3,7 % de l'ancien PIB), tout en permettant une croissance robuste des dépenses pour répondre aux besoins en matière de sécurité et de développement. Les dépenses intérieures inscrites dans le projet de loi de finances et l'engagement de réserver 0,6 % du PIB dans l'attente d'une revue finale des recettes de 2019 sont conformes au programme budgétaire.

**12. La mobilisation des recettes demeure une forte priorité.** Les futures recettes pétrolières de quelque 2 % du PIB sont un élément positif mais les besoins de développement restent conséquents et la dépendance à l'égard de l'aide extérieure est forte, l'aide budgétaire et le soutien aux projets prévus pour 2020 s'établissant respectivement à 3,3 % et 10,2 % du PIB. Parallèlement, il convient de rester attentif à, d'une part, ne pas exercer de pressions ponctuelles, inégales et excessives sur les contribuables qui s'acquittent de leurs obligations dans le secteur formel sans, d'autre part, faire plus d'efforts pour réduire le nombre d'acteurs économiques qui se soustraient à leurs obligations dans le secteur informel, surtout ceux qui ont des activités commerciales très développées. Les autorités envisagent les mesures suivantes :

- Réduire les **exonérations fiscales** conformément au repère structurel à fin septembre 2019. La loi de finances 2020 supprime les exonérations de TVA pour les services achetés par des bénéficiaires au titre du code des investissements, des codes minier et pétrolier et du code des PPP, elle met un terme au renouvellement des avantages fiscaux au titre du code des investissements et elle soumet les contrats conclus avec des fournisseurs nigériens dans le contexte des projets financés par des donateurs ou des ONG à des droits d'enregistrement et de timbre. Avec la disparition progressive des avantages liés aux projets existants, les recettes annuelles associées devraient passer de 0,3 à 0,5 % du PIB. Les autorités n'excluent pas de supprimer d'autres exonérations ultérieurement. Les services du FMI ont suggéré une approche plus systématique qui i) limite les exonérations d'impôts indirects à la phase d'investissement des projets, ii) supprime les incitations fiscales pour les sous-traitants, iii) abolisse le régime fiscal spécial des PPP et iv) réduise la portée des exonérations fiscales discrétionnaires.
- Mettre en œuvre **diverses autres mesures de politique et d'administration fiscales**, dont le rendement est estimé à 0,4 % du PIB dans le cadre de la loi de finances de 2020.
- Avancer résolument dans la mise en œuvre des réformes en cours, notamment l'application de la **valeur de transaction** aux fins des droits de douane, et exploiter pleinement les nouveaux **systèmes informatiques** des administrations des impôts et des douanes qui ont été récemment interconnectés. L'avancée des réformes administratives sera suivie de nouveaux **plans de performance** qui seront améliorés et prêts pour 2020 avant fin 2019. Les autorités prévoient aussi de parachever dans les prochaines semaines le contrat avec un fournisseur pour le **marquage moléculaire des produits pétroliers**, ce qui permettrait au régime d'être pleinement opérationnel sur le plan technique au troisième trimestre 2020.

**Tableau 2. Niger : réductions des exonérations fiscales dans le budget 2020**  
(en pourcentage du PIB)

	2020	moyen terme
Mettre fin à l'exonération de droits d'enregistrement et de timbre accordée aux projets financés par des ressources extérieures ou des ONG	0.11%	0.11%
Éliminer les exonérations de TVA pour l'achat de services fournis par des prestataires nationaux au titre de plusieurs codes	0.05%	0.14%
Mettre un terme au renouvellement des avantages au titre du code des investissements	0.02%	0.05%
Abolir les exonérations de TVA pour les sous-traitants au titre du code pétrolier et appliquer la retenue à la source de la TVA aux fournisseurs dans le cadre des PPP	0.02%	0.04%
Appliquer une redevance statistique aux importations de biens exonérés	0.06%	0.06%
Autre	0.03%	0.08%
<b>Total</b>	<b>0.28%</b>	<b>0.49%</b>

Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

**Tableau 3. Niger : mesures diverses inscrites au budget 2020**  
(en pourcentage du PIB)

	2020	moyen terme
Installation de machines de facturation de la TVA ; introduction d'une vérification du train de vie pour combattre le sous-paiement de l'impôt ; durcissement des sanctions pour non-coopération ; application de droits de mutation aux biens immobiliers saisis	0.07%	0.26%
Relèvement de l'évaluation de la valeur des services de transport aux fins de droits de douane	0.25%	0.25%
Taxe de réexportation sur les importations d'or à des fins de traitement	0.05%	0.05%
Dédouanement à la frontière des importations d'automobiles	0.03%	0.03%
<b>Total</b>	<b>0.40%</b>	<b>0.59%</b>

Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

- Élargir régulièrement la base fiscale grâce à une **meilleure coopération** entre les administrations des impôts et des douanes, le contrôle après dédouanement et le recensement des contribuables inactifs.
- Solliciter l'assistance technique du FMI pour **revoir le système fiscal** afin d'en faciliter l'administration et d'en améliorer l'efficacité.

**13. Il importe d'accentuer l'amélioration de la qualité des dépenses, ce qui exige de solides avancées des réformes en cours en matière de gestion des finances publiques.** Une forte hausse des dépenses dans le budget 2020 est en principe bienvenue car elle permet une augmentation significative et nécessaire des dépenses de sécurité, de 16,4 %, sans négliger d'autres postes importants. Il convient toutefois de redoubler d'efforts pour renforcer l'efficacité des dépenses et de s'appuyer pour cela sur les améliorations de la procédure budgétaire. S'il est utile d'affiner le budget par programme, l'introduction du régime de double autorisation (AE/CP) dans le budget 2020 s'est avérée difficile, aucun progrès tangible du cadre de l'investissement public n'a pu être vérifié et des divergences persistantes entre les crédits budgétaires et l'exécution du budget ajoutent à la difficulté de mieux planifier et contrôler les dépenses. Les travaux visant à renforcer les

capacités de la Direction générale du budget au sein du ministère des Finances vont dans le bon sens et doivent être suivis d'un renforcement des capacités des directions homologues au sein des ministères dépensiers. Le renforcement de la direction du ministère des Finances chargée de la surveillance financière des entreprises publiques et la mise en œuvre d'un système de suivi pour les principaux programmes de dépenses sociales sont positifs et les autorités devraient s'efforcer de tirer le meilleur parti possible de la revue des dépenses publiques prévue début 2020 avec la Banque mondiale.

**Tableau 4. Niger : évolution des dépenses dans le budget 2020**

	Dépenses totales			Dépenses financées sur ressources intérieures		
	Croissance	Part	% du PIB	Croissance	Part	% du PIB
Éducation	11.4%	20.1%	5.1%	14.0%	29.5%	4.5%
Développement rural et sécurité alimentaire	34.8%	19.4%	5.0%	-7.3%	5.4%	0.8%
Énergie et infrastructure	7.6%	17.1%	4.4%	34.0%	9.0%	1.4%
Sécurité	16.4%	16.5%	4.2%	21.6%	25.4%	3.9%
Santé	11.8%	9.5%	2.4%	0.2%	9.6%	1.5%
Consolidation des institutions démocratiques	0.8%	7.5%	1.9%	10.1%	11.3%	1.7%
Transferts	63.6%	4.7%	1.2%	46.3%	6.9%	1.0%
Projets hydrauliques	-25.8%	2.9%	0.8%	61.7%	1.3%	0.2%
Autres 1/	-31.5%	2.4%	0.6%	-57.0%	1.6%	0.2%

1/ N'inclut pas le service de la dette, les transferts aux administrations locales ou à des entités supranationales, ou d'autres postes divers.

Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

**14. La procédure de conclusion des PPP présente de graves insuffisances dans les faits.** La loi sur les PPP impose de soumettre tous les projets à des analyses coûts-avantages, mais cela n'a pas été fait pour un projet en cours de négociation portant sur la construction d'un oléoduc pour la distribution de produits pétroliers raffinés au Niger et à la frontière avec le Burkina Faso. En vertu du contrat, une entreprise publique s'engagerait à payer des sommes annuelles conséquentes sur une période prolongée dans des conditions apparemment défavorables. Les autorités ont suspendu le projet en attendant l'achèvement de l'analyse coûts-avantages afin de garantir que le projet serve l'intérêt général et présente des risques budgétaires limités. Le projet pourra être restructuré ou abandonné en fonction des conclusions de l'analyse. Les autorités se sont engagées à publier à l'avenir toutes les analyses coûts-avantages avant de contracter des obligations contractuelles avec des partenaires privés.

**15. La gestion de trésorerie et de la dette s'améliore.** En ce qui concerne le compte unique du Trésor, le gouvernement a donné instruction à l'Autorité de régulation des communications électroniques et de la Poste (ARCEP) de transférer tous ses comptes au compte unique du Trésor d'ici fin 2019. Les deux autres grandes entités publiques qui n'ont pas encore effectué ce transfert – l'Office des produits vivriers du Niger (OPVN), chargé de la sécurité alimentaire, et la Centrale d'approvisionnement en intrants et matériels agricoles (CAIMA) – sont en cours de transformation en établissements publics à caractère industriel et commercial, de sorte qu'elles n'entreront pas dans le périmètre du compte unique du Trésor. Néanmoins, leurs résultats financiers feront désormais partie de l'évaluation budgétaire. La création d'un service consacré à la gestion de la dette au sein

du Trésor est en cours. À l'avenir, des rapports sur la gestion de la dette seront publiés au moins une fois par an et incluront la dette des grandes entreprises publiques et des PPP.

**16. Le Niger avance dans son action visant à favoriser la bonne gouvernance et à réduire les vulnérabilités à la corruption.** La haute autorité de lutte contre la corruption (HALCIA) a enregistré un nombre record de dossiers cette année, renforcé ses effectifs, lancé une campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux et modernisé son site Internet pour mieux faire connaître ses activités et permettre le dépôt de plaintes en ligne. La collaboration avec la Cour des comptes et la société civile a également été renforcée. En octobre 2019, le Niger a soumis sa demande de réadhésion à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) et s'apprête à publier tous les contrats relatifs aux ressources naturelles sur le site Internet de l'ITIE. Les autorités ont sollicité l'assistance technique du FMI pour concevoir un cadre institutionnel conforme aux bonnes pratiques internationales pour le secteur pétrolier. Concernant la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), le Niger a adopté le rapport d'évaluation nationale des risques en juillet 2019 et mettra en œuvre le plan d'action. L'évaluation mutuelle par le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) destinée à mesurer le respect des recommandations du GAFI de 2012 est prévue pour janvier 2020. Les déclarations d'opérations suspectes proviennent toujours majoritairement des banques mais grâce aux efforts de la cellule de renseignement financier, des déclarations ont été effectuées récemment par l'autorité de régulation des ONG, une institution de microfinance et une compagnie d'assurance.

**17. Les autorités adoptent une approche progressive de la modernisation du régime de déclaration de patrimoine des hauts responsables publics.** Un projet de loi étend l'obligation déclarative à d'autres responsables publics de haut niveau outre les personnes déjà visées par la Constitution (Président, membres du gouvernement et présidents d'autorités). Des insuffisances demeurent néanmoins. Les membres de la famille ne sont pas suffisamment couverts et, en particulier pour les personnalités directement visées par la Constitution, des aspects importants de la mise en œuvre, comme la procédure de soumission et les sanctions pour non-respect, manquent encore. Le projet de loi n'est donc pas à la hauteur des ambitions du repère structurel à fin septembre 2019. Cependant, associé au *repère structurel* consistant à publier une liste des personnalités soumises à l'obligation constitutionnelle et leurs récentes déclarations, qu'il est proposé de modifier et de reprogrammer à fin décembre 2019, il constitue un progrès.

**18. L'accès au financement et l'inclusion financière progressent lentement.** Les indicateurs de solidité financière signalent une situation stable, bien que les banques aient exprimé des préoccupations quant à l'effet possible d'une fermeture prolongée de la frontière nigériane sur la qualité des prêts de fonds de roulement consentis aux opérateurs économiques. Le principal défi du Niger reste d'améliorer l'accès du secteur privé au crédit, qui n'est que de 14 % du PIB. L'utilisation du bureau d'information sur le crédit s'est améliorée mais le crédit-bail, le warrantage et le dispositif régional de financement de la BCEAO pour les PME ne sont pas utilisés, tandis que le fonds FISAN de crédit au secteur agricole ne réalise que des opérations modestes. Avec une multitude d'autres petits dispositifs, cela produit un effort fragmentaire qui a peu d'impact tangible. Il existe un cadre pour la banque et les paiements mobiles, mais il est nécessaire de mieux promouvoir et soutenir les nouvelles possibilités en améliorant la connectivité et l'infrastructure. Le secteur de la microfinance

est toujours en difficulté, sa plus grande institution ayant été placée sous séquestre en mai 2018. Pour redynamiser le secteur, il faudrait le consolider, renforcer les capacités, créer des fonds de garantie des dépôts et de résolution, une meilleure sélection par l'autorité de régulation de la microfinance et une table ronde avec les donateurs afin de lever des fonds pour la mise en œuvre de la stratégie nationale d'inclusion financière.

## B. Gestion de la manne pétrolière

**19. Bien géré, le projet d'exportation pétrolière pourrait être une véritable aubaine pour l'économie.** Sur le plan macroéconomique, le démarrage en 2022 de la production de brut destiné à l'exportation : i) accroît le PIB de 6,1 % jusqu'en 2024, où la production pétrolière totale atteindra la quantité prévue de 110 000 barils/jour, même si l'impact des recettes budgétaires et du contenu local sur le revenu national n'est que de moitié ; ii) augmente les recettes budgétaires de 2 % du PIB, dont 60 % seront dépensés, le reste servant à réduire le déficit ou à amortir une chute des cours du pétrole au-dessous du cours de référence de 55 dollars le baril ; iii) donne une impulsion aux exportations de 8,6 % du PIB, soit une hausse de 50 %, avec une amélioration similaire du compte courant ; iv) n'améliore que modestement le solde extérieur global, car une grande partie des recettes d'exportation est affectée au remboursement des emprunts étrangers contractés pour le projet pétrolier ; et v) n'entraîne pas de risque important d'inflation dans les phases de construction et de production en raison de la forte teneur en importations des opérations et de la disponibilité des biens et services provenant de l'étranger dans une économie ayant une base de production locale modeste. Cependant, s'il est mal géré, le projet pétrolier pourrait causer des problèmes de gouvernance et même nuire à l'économie.

PIB	6.1
RNDB	3.0
Recettes budgétaires	2.0
Dépenses financées sur ressources intérieures	1.2
Exportations	8.6
Solde courant	8.2
Solde extérieur global	1.5

Source : projections des services du FMI.

**20. Pour que le statut potentiel d'exportateur de pétrole du Niger porte les meilleurs fruits possibles, une attention particulière doit être accordée à trois grands domaines d'action.**

- **Modalités des contrats avec les investisseurs étrangers.** La convention de transport par oléoduc qui a été signée fixe d'ores et déjà la plupart des aspects (voir encadré 1) de manière assez satisfaisante, mais le degré de participation de l'État par le biais des fonds propres, des

prêts ou des garanties est encore en cours de discussion. Les autorités tiennent à s'assurer une influence sur le projet en prenant une participation assez importante. Tout en comprenant ce point de vue, les services du FMI ont souligné la nécessité de maîtriser les risques budgétaires, de garantir une juste rentabilité et de rester attentif à l'endettement extérieur. Une solution pourrait être d'augmenter progressivement la participation jusqu'au seuil nécessaire pour un meilleur contrôle, mais bien en-deçà du maximum contractuel de 45 %. Il importe également d'obtenir des conditions favorables pour la commercialisation du pétrole de l'État dans le cadre de l'accord de partage de la production, et pour l'utilisation du terminal pétrolier, des installations de stockage et des dispositifs post-terminal.

- **Cadre institutionnel de gestion des ressources et de gouvernance.** Les autorités envisagent d'étendre le rôle de la Sonidep pour qu'elle représente l'État actionnaire, veille aux intérêts commerciaux, gère les concessions du secteur pétrolier et commercialise le pétrole brut du Niger. Les services du FMI ont souligné la nécessité de soigneusement délimiter les rôles des entités publiques – ministère des Finances, ministère du Pétrole et Sonidep – conformément aux bonnes pratiques dans un objectif d'efficience et pour éviter les conflits d'intérêts et les problèmes de gouvernance qui ont affecté de nombreux autres pays exportateurs de produits de base. Les autorités souscrivent à l'idée que le ministère des Finances doit jouer le premier rôle dans l'administration des recettes pétrolières, avec le soutien de l'expertise technique du ministère du Pétrole et de la Sonidep. Les services du FMI conseillent de canaliser directement les recettes vers le Trésor et de suivre attentivement les recettes transitant par la Sonidep en tant qu'actionnaire afin de garantir le transfert des dividendes en temps opportun.
- **Politique budgétaire.** Concernant la décision de dépenser ou d'épargner les recettes pétrolières, les considérables besoins de développement du Niger et la jeunesse de sa population plaident pour la dépense, en tenant compte des éventuels goulets d'étranglement dans la mise en œuvre efficiente et rapide des projets et à condition de gérer la volatilité intrinsèque des recettes provenant des ressources naturelles. Sur ce dernier point, la meilleure mesure est sans doute de constituer une réserve et, une fois-celle-ci en place, d'aligner les dépenses sur les recettes moyennes à long terme. Des dépenses bien planifiées, ciblées sur l'investissement en capital physique et humain, seraient sans doute les plus utiles au développement du Niger et à la promotion d'un secteur privé diversifié au-delà de l'industrie pétrolière. Elles soutiendraient aussi l'absorption par l'économie intérieure des ressources étrangères générées par les exportations de pétrole. La forte teneur en importations des projets d'infrastructure allège les pressions haussières sur le taux de change réel, ce qui requiert également d'assouplir les contraintes de l'offre intérieure, comme la disponibilité de terrains.

## MODALITES DU PROGRAMME

**21. Les résultats du programme continueront d'être évalués tous les six mois.** La mesure préalable relative à l'établissement d'un système de suivi des principaux programmes de dépenses sociales a été réalisée. Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs existants et modifiés envisagés pour fin décembre 2019 sont présentés au tableau 1 du MPEF. Les tableaux 2 et 3 du MPEF indiquent les repères structurels et ceux qu'il est proposé de reporter à fin décembre 2019.

Pour la sixième revue, les résultats du programme seront évalués par rapport aux critères de réalisation et aux objectifs indicatifs, ainsi qu'à tous les repères structurels applicables.

**22. La capacité du Niger à rembourser le FMI reste appropriée, mais exposée à des risques, que des mesures figurant dans le programme visent à atténuer.** Compte tenu de la solidité et de la mise en œuvre du programme jusqu'à présent, le Niger devrait avoir une capacité suffisante à rembourser le FMI, notamment lorsque les remboursements atteindront des pics de 1,5 % des recettes fiscales en 2025 et 1,4 % des exportations en 2021 (tableau 8). Les principaux risques sont l'évolution de la situation sécuritaire, les chocs climatiques, le ralentissement des soutiens extérieurs et les capacités d'exécution. Le programme est intégralement financé pour la durée restant à courir.

**23. La dernière évaluation des sauvegardes de la BCEAO a été achevée en 2018.** Ses conclusions sont les suivantes : la banque centrale régionale conserve un dispositif de contrôle solide, les dispositions relatives aux audits sont globalement conformes aux normes internationales et les états financiers sont conformes aux normes internationales d'information financière (IFRS). La BCEAO a renforcé le rôle de surveillance de son comité d'audit et étoffe sa fonction de gestion des risques conformément aux recommandations de l'évaluation. Les états financiers de la banque centrale sont publiés en temps voulu.

## ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

**24. Les autorités ont poursuivi la mise en œuvre du programme de manière satisfaisante.** Tous les critères de réalisation et objectifs indicatifs à fin juin ont été atteints. Les autorités se sont engagées à prendre des mesures pour remédier au fléchissement des résultats budgétaires observé par la suite. Le programme de réforme structurelle avance, quoiqu'avec des lenteurs.

**25. La croissance économique est solide, en dépit d'une situation sécuritaire difficile.** L'activité bénéficie de plusieurs projets de grande envergure financée par des IDE et des donateurs, et le dynamisme qui y est associé devrait fort probablement se transmettre à l'économie locale. Dans ce contexte, les efforts continus des autorités pour améliorer les indicateurs du climat des affaires devraient favoriser la croissance, la diversification et la formalisation du secteur informel. Une priorité importante est d'activer, de consolider et de compléter les dispositifs d'amélioration de l'accès au crédit.

**26. La construction d'un oléoduc pour les exportations de brut pourrait dynamiser la croissance économique et accroître le revenu national du Niger grâce à une hausse des recettes budgétaires et au contenu local du projet.** Pour que le statut de futur exportateur de pétrole soit le plus fructueux possible, il sera indispensable de rester vigilant quant à la conception des contrats, d'établir un cadre institutionnel garantissant le contrôle des flux financiers par le ministère des Finances et de prévoir un usage prudent des ressources supplémentaires à venir.

**27. Il faut rester attentif aux finances publiques.** Le budget 2020 prévoit une forte croissance des dépenses, pour gérer les tensions sécuritaires et les importants besoins de développement, financée par des mesures d'augmentation des recettes. Les services du FMI se félicitent de l'engagement pris par les autorités de réserver des dépenses programmées début 2020 afin de

protéger les finances publiques en cas d'insuffisance des recettes. Plus généralement, il reste indispensable de mobiliser des recettes en élargissant la base fiscale et d'améliorer la qualité des dépenses.

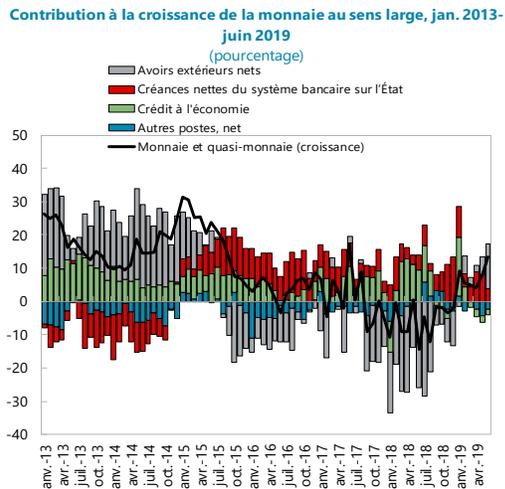
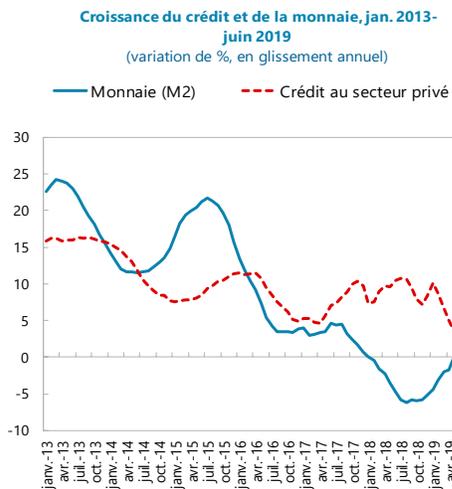
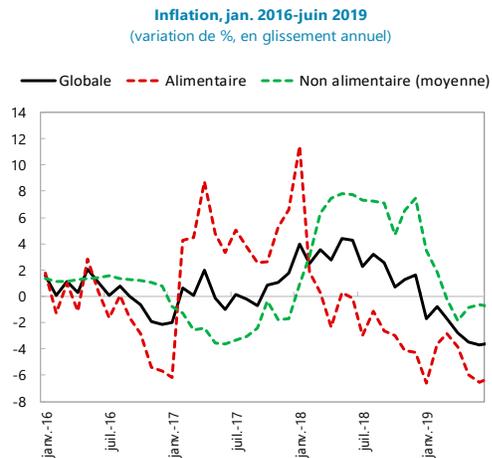
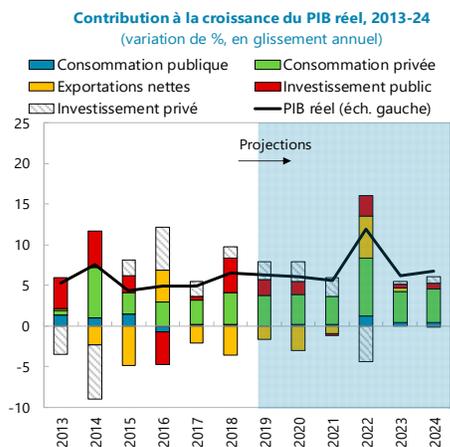
**28. Les risques budgétaires liés aux PPP sont préoccupants.** La mise en suspens d'un PPP de grande ampleur dans l'attente d'une revue approfondie basée sur de solides analyses coûts-avantages est une mesure provisoire positive. À l'avenir, il faudra revoir le cadre institutionnel et son application pratique.

**29. Les avancées sur le front de la gouvernance sont encourageantes.** La haute autorité de lutte contre la corruption dispose aujourd'hui d'effectifs plus adaptés à la tâche et la demande de réintégration au sein de l'Initiative pour la transparence des industries extractives a été soumise. Les améliorations apportées au régime de déclaration de patrimoine applicable aux hauts responsables publics sont utiles pour mettre le régime en conformité avec les bonnes pratiques internationales. Les efforts en cours pour améliorer la gouvernance budgétaire, tant sur le plan des recettes que de la gestion des finances publiques, aideront aussi à réduire la vulnérabilité à l'égard de la corruption.

**30. Les services du FMI invitent les autorités à tenir compte des conseils du groupe international d'experts lorsqu'elles parachèveront la révision de la comptabilité nationale.**

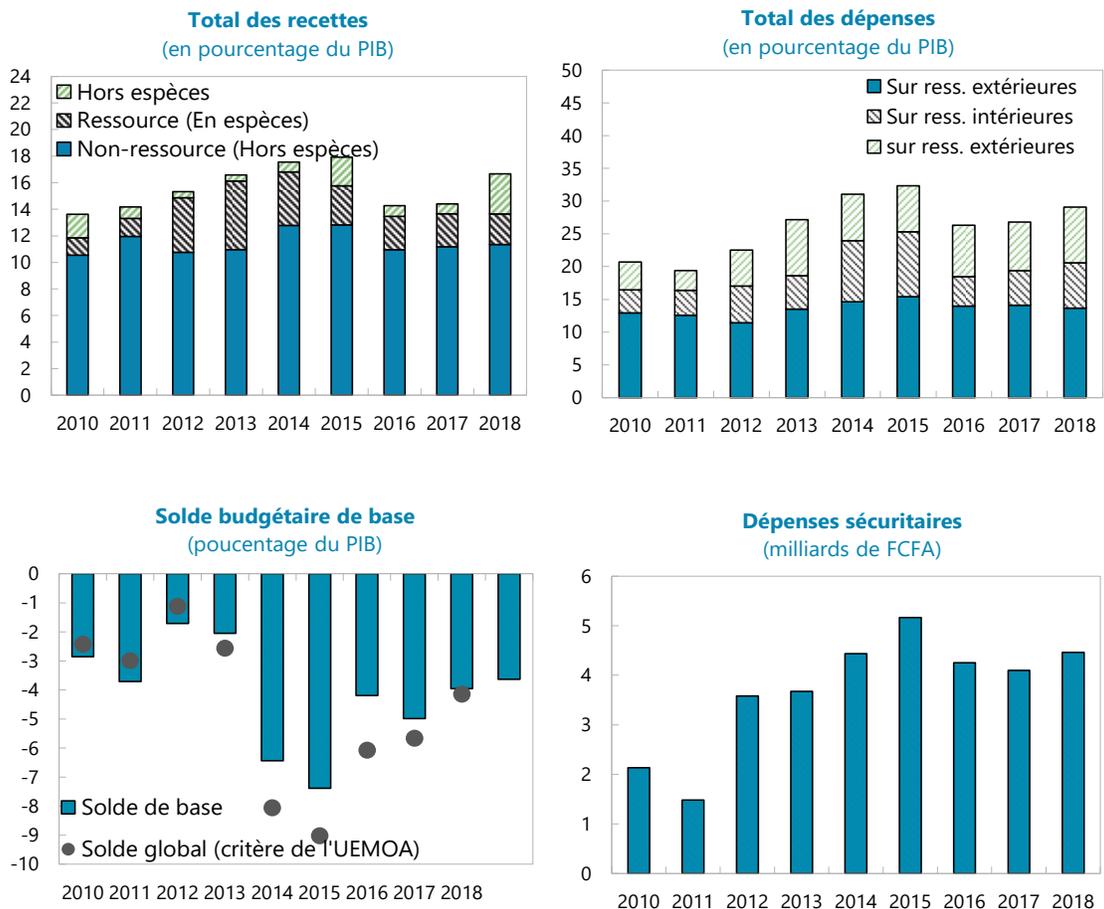
**31. Les services du FMI souscrivent à la demande formulée par les autorités de modifier le critère de réalisation relatif à la dette publique extérieure nouvellement contractée et le critère de réalisation à fin décembre 2019 concernant le financement du budget sur ressources intérieures, à l'achèvement de la cinquième revue du programme et au décaissement de la sixième tranche de 14,1 millions de DTS.** La lettre d'intention et le memorandum de politique économique et financière ci-joints présentent des politiques appropriées à la réalisation des objectifs du programme.

### Graphique 1. Niger : évolution récente de l'économie et perspectives



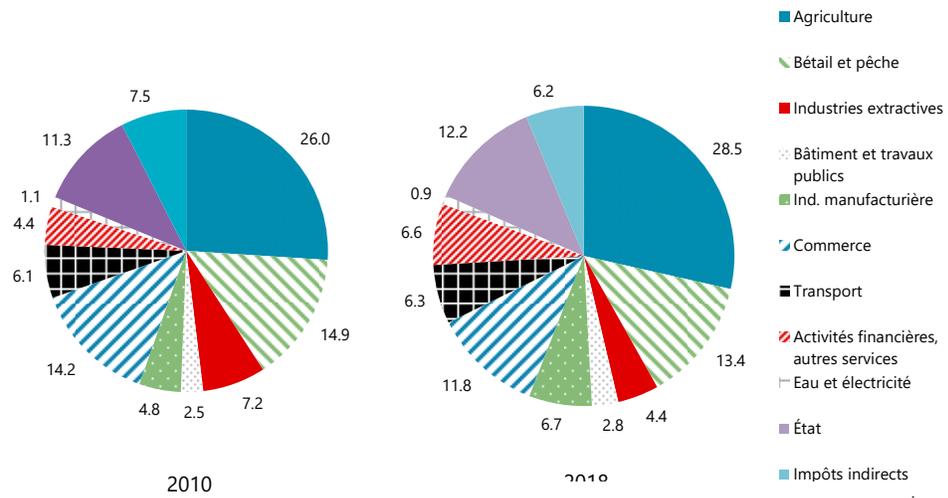
Sources: autorités nigériennes; et calculs des services du FMI.

**Graphique 2. Niger : évolution budgétaire, 2010-18**



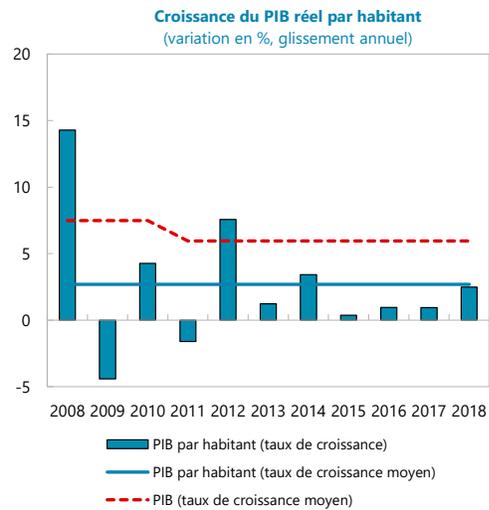
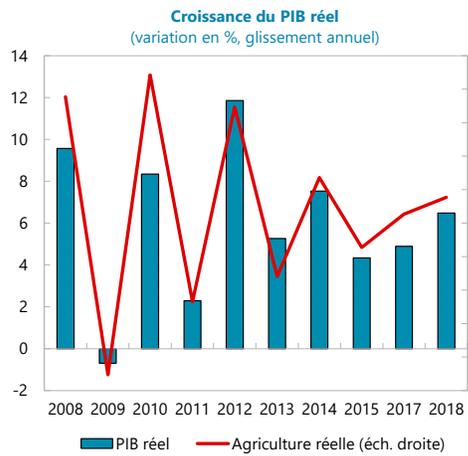
Sources : autorités nigériennes ; et calculs des services du FMI.

**Graphique 3. Niger : composition du PIB et volatilité de la production**



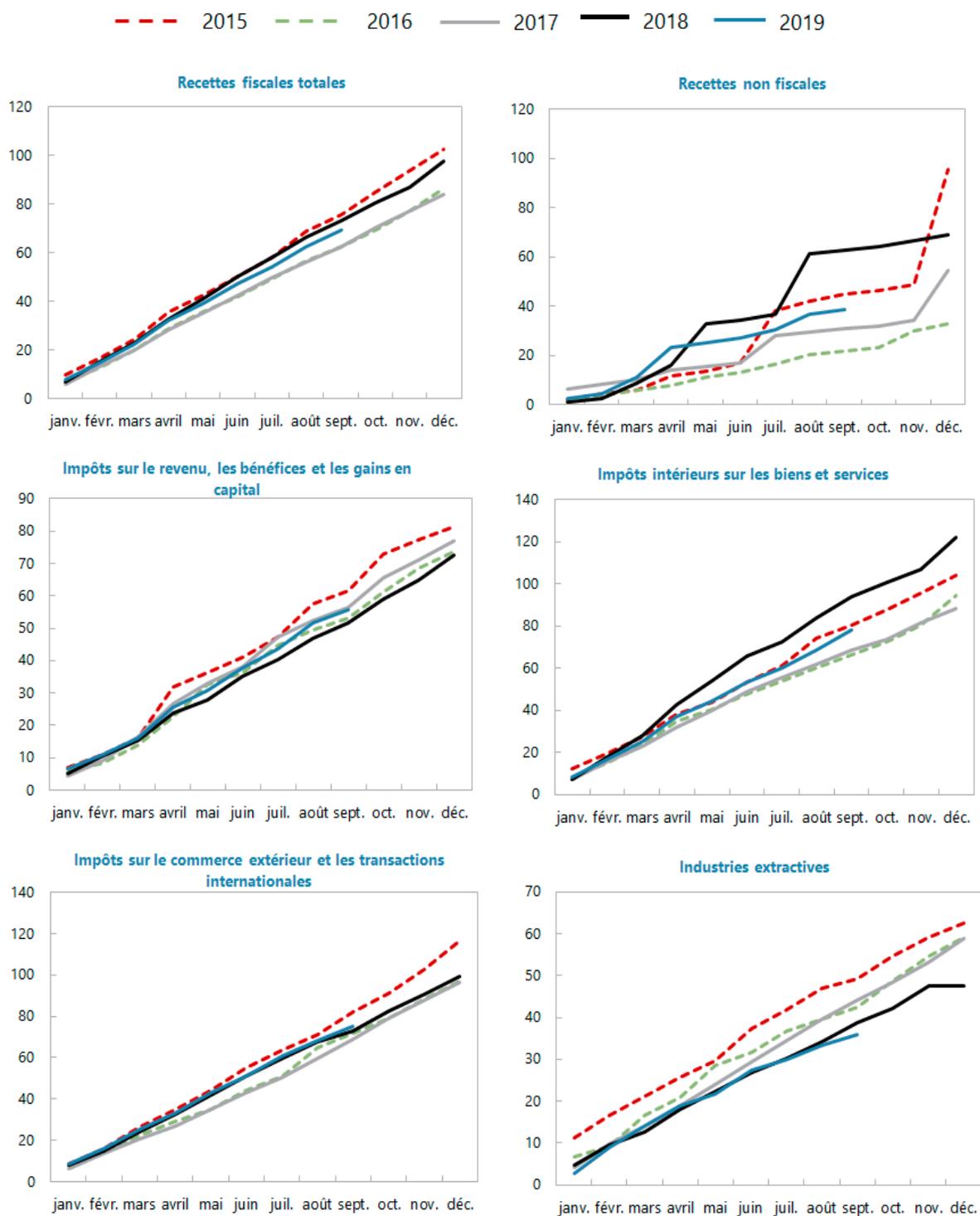
En conséquence, la croissance du PIB est très instable et en proie aux chocs climatiques sur l'agriculture.

La croissance du PIB par habitant est très instable et, en raison d'une forte croissance démographique, elle est en moyenne faible.



Sources : autorités nigériennes; et calculs des services du FMI.

**Graphique 4. Niger : résultats fiscaux, 2015-2019**  
 (valeurs cumulées, décembre 2014 = 100, PIB nominal actualisé)

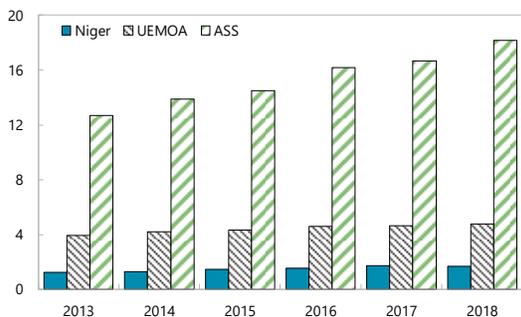


Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

### Graphique 5. Niger : indicateurs d'inclusion financière, 2011-18

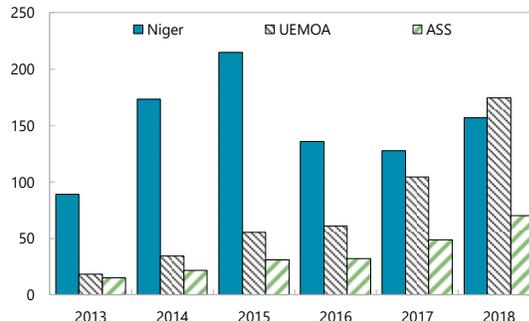
L'accès aux services bancaires traditionnels reste faible...

**Guichets automatiques bancaires**  
(pour 100 000 adultes)



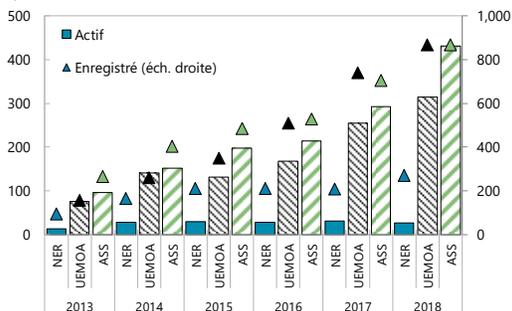
... mais l'argent mobile offre de nouvelles opportunités.

**Ratio agents d'argent mobile/agences de banques commerciales**  
(agents d'argent mobile par agence bancaire)



Le nombre de comptes d'argent mobile déclarés augmente...

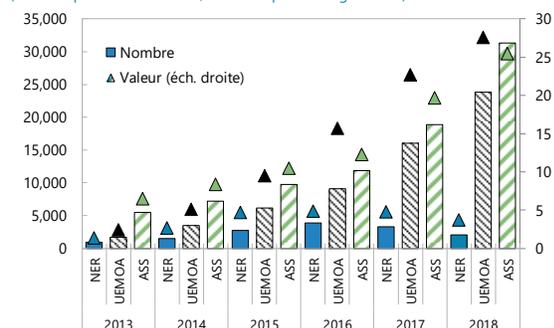
**Comptes d'argent mobile**  
(pour 1 000 adultes)



... mais le volume des transactions reste modeste...

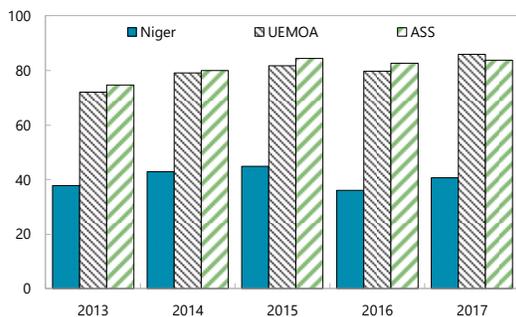
**Transactions d'argent mobile**

(Nombre pour 1 000 adultes ; valeur en pourcentage du PIB)



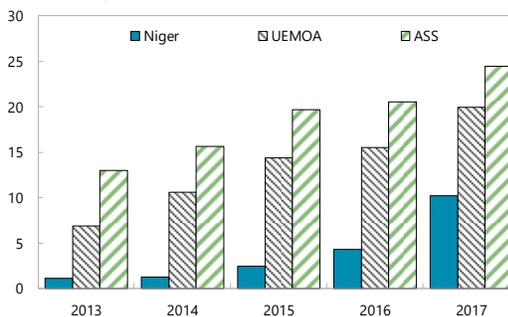
... et l'adoption du téléphone mobile prend du retard.

**Abonnements de téléphonie mobile**  
(pour 100 personnes)



L'accès à Internet est faible en dépit de récents progrès.

**Utilisateurs d'Internet**  
(en pourcentage de population)



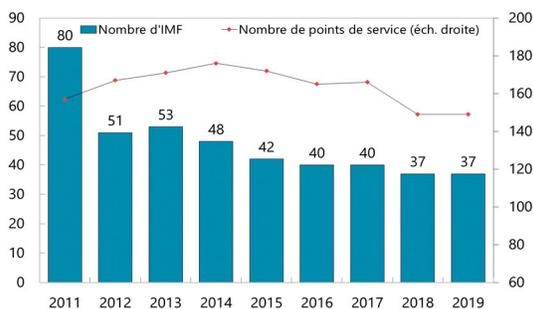
Sources : ARSM ; calculs des services du FMI. Les chiffres pour 2019 sont basés sur les données au 30 juin 2019 pour 35 institutions de microfinance.

### Graphique 6. Niger : principaux indicateurs du secteur de la microfinance, 2011-19

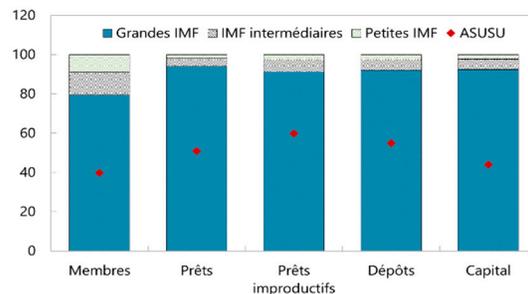
Le secteur de la microfinance se réduit depuis 2012.

Il est dominé par une poignée de grosses institutions de

Nombre d'institutions de microfinance



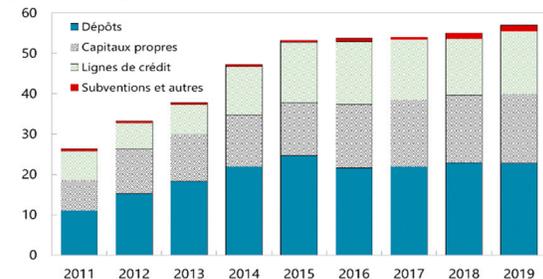
Contribution aux principaux agrégats par taille d'IMF, 30 juin 2019 (pourcentage)



microfinance...

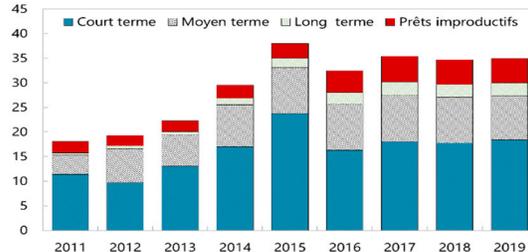
... qui comptent principalement sur les dépôts...

Composition des ressources des institutions de microfinance (milliards de FCFA)



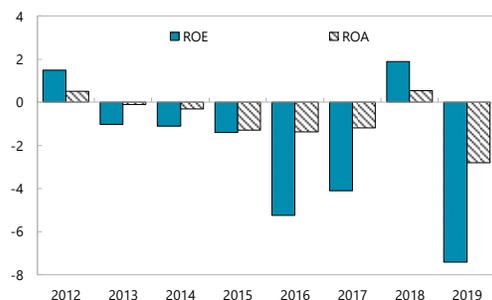
... pour financer les crédits à court et moyen terme.

Répartition des prêts des IMF par échéance (milliards de FCFA)



Mais ces institutions affichent une rentabilité négative...

Rentabilité des institutions de microfinance



... et ne respectent pas toutes les ratios prudentiels.

Respect des ratios prudentiels, 30 juin 2019 (pourcentage des IMF en conformité)

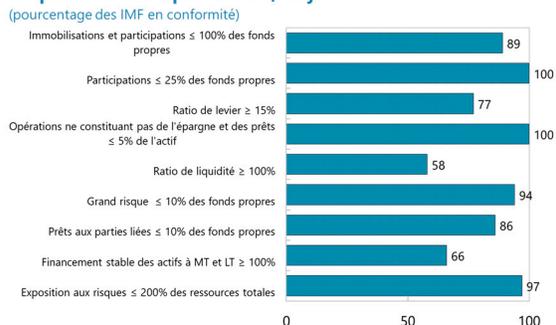


Tableau 1. Niger : principaux indicateurs économiques et financiers, 2016-24

	2016	2017	2018	2019		2020		2021	2022	2023	2024
				4ème revue	Prog.	4ème revue	Proj.				
(Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)											
Produit intérieur brut et prix											
PIB à prix constants	4.9	4.9	6.5	6.3	6.3	6.0	6.0	5.6	11.9	6.1	6.8
Production pétrolière (milliers de barils par jour)	17	18	17	20	20	20	20	20	70	83	97
Déflateur du PIB	0.2	-0.1	2.8	1.5	1.0	2.5	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Indice des prix à la consommation											
Moyenne de la période	0.2	0.2	2.8	1.6	-1.8	2.5	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Fin de période	-2.2	1.7	1.6	2.9	-1.8	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Secteur extérieur											
Exportations, f.à.b. (en francs CFA)	-4.9	14.4	-4.6	14.6	10.7	8.3	12.0	5.9	65.4	11.9	12.3
<i>Dont</i> : exportations autres que l'uranium	7.9	22.6	3.5	16.4	10.3	9.7	15.7	7.2	72.3	13.3	13.7
Importations, f.à.b. (en francs CFA)	-13.0	11.7	11.6	15.9	19.0	16.4	14.9	7.5	0.6	0.0	5.6
Volume d'exportations	-7.1	14.7	-4.5	14.0	4.6	5.5	11.4	3.9	63.2	10.9	11.3
Volume d'importations	-7.2	4.5	7.9	14.7	20.0	15.0	14.7	6.9	0.0	-0.7	3.3
Termes de l'échange (détérioration -)	9.1	-6.7	-3.4	-0.5	6.7	1.4	0.3	1.4	0.8	0.2	-1.3
Finances publiques											
Recettes totales	-16.2	5.7	26.7	3.7	0.4	16.4	15.1	10.2	23.6	10.2	10.6
Dépenses totales et prêts nets	-14.4	6.7	18.8	6.9	7.6	7.0	9.7	2.2	16.4	5.8	7.3
<i>Dont</i> : dépenses budgétaires courantes	-4.5	5.6	6.0	6.4	5.2	4.0	9.3	4.8	17.7	8.3	8.3
<i>Dont</i> : dépenses en capital	-23.4	7.8	33.0	7.3	9.7	9.6	10.1	0.0	15.3	3.5	6.5
(Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)											
Monnaie et crédit											
Crédit intérieur	14.2	11.4	11.4	10.4	7.8	6.1	8.9	8.6	11.0	10.9	11.9
Crédits à l'État (net)	605.7	48.1	127.8	8.0	8.0	-14.2	8.3	5.0	0.2	-5.5	-10.3
Crédits à l'économie	5.5	7.7	-4.5	11.2	7.7	12.5	9.1	9.8	14.4	15.3	16.8
Avoirs intérieurs nets	22.8	10.7	13.5	17.9	12.5	11.4	13.0	14.7	11.3	8.8	10.7
Monnaie au sens large (pourcentage)	8.7	-4.9	-2.1	8.4	8.0	5.0	8.4	7.7	12.4	12.4	13.5
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large (ratio)	3.7	4.1	4.6	4.6	4.6	4.7	4.6	4.6	4.6	4.5	4.3
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)											
Finances publiques											
Total des recettes	14.3	14.4	16.7	16.0	15.6	17.2	16.6	17.0	18.4	18.7	19.0
Dépenses totales et prêts nets	26.3	26.8	29.1	28.9	29.2	28.4	29.6	28.1	28.6	28.0	27.6
<i>Dont</i> : Dépenses courantes	14.0	14.1	13.7	13.5	13.4	12.9	13.5	13.2	13.6	13.6	13.5
<i>Dont</i> : Dépenses en capital	12.3	12.7	15.4	15.4	15.8	15.5	16.0	14.9	15.0	14.4	14.1
Solde budgétaire de base (dons exclus) <sup>1</sup>	-4.2	-5.0	-4.0	-3.0	-3.6	-1.1	-2.8	-1.9	-1.7	-1.4	-1.0
Solde budgétaire global (base engagements, dons inclus) <sup>2</sup>	-6.1	-5.7	-4.1	-4.1	-3.9	-3.0	-3.7	-3.7	-3.6	-3.2	-2.7
Solde budgétaire global (base engagements, dons inclus) <sup>2,3</sup>	-4.5	-4.1	-3.0	...	-2.8	...	-2.7	-2.7	-2.6	-2.3	-2.0
Formation brute de capital fixe	38.4	40.0	43.0	45.3	43.6	47.9	44.7	44.4	36.6	34.9	34.2
Privée	26.0	27.3	27.6	30.0	27.9	32.4	28.7	29.5	21.6	20.5	20.1
Publique	12.3	12.7	15.4	15.4	15.8	15.5	16.0	14.9	15.0	14.4	14.1
Épargne nationale brute	22.8	24.3	25.6	25.5	24.3	25.5	22.9	21.7	23.1	23.7	24.2
<i>Dont</i> épargne privée	20.7	21.2	19.8	19.0	18.2	17.8	17.2	15.7	16.5	16.9	17.0
Épargne intérieure	21.3	21.5	22.0	22.3	20.4	22.8	19.0	22.2	22.4	22.7	23.0
Solde du compte extérieur courant											
Hors dons pour l'assistance budgétaire	-17.4	-18.5	-20.2	-22.8	-23.2	-24.8	-24.5	-24.9	-15.3	-12.9	-11.7
Dons pour l'assistance budgétaire compris	-15.5	-15.7	-17.4	-19.8	-19.4	-22.4	-21.8	-22.7	-13.5	-11.2	-10.0
Ratio du service de la dette en pourcentage											
Des exportations de biens et de services	7.6	5.1	7.1	9.6	9.9	11.4	11.4	12.1	8.4	7.8	7.2
Des recettes budgétaires	8.6	6.2	6.7	9.8	10.1	10.9	11.4	12.1	10.5	9.8	9.0
Total de la dette contractée et garantie par l'État <sup>4</sup>	44.6	54.4	53.7	54.2	55.2	52.7	54.4	53.6	50.1	49.0	47.3
Dette extérieure contractée et garantie par l'État	33.5	35.3	34.9	36.5	38.4	37.1	38.4	38.3	36.1	35.8	35.3
VAN de la dette extérieure	25.5	23.1	23.8	26.2	26.6	26.4	26.8	26.6	25.0	24.8	24.5
Dette publique intérieure <sup>4</sup>	11.1	19.1	18.8	17.8	16.8	15.6	16.1	15.3	14.0	13.2	12.0
Aide étrangère	10.5	10.6	11.5	13.9	15.6	13.1	13.6	12.0	10.9	10.1	9.8
(En milliards de francs CFA)											
PIB à prix courants du marché	4,511	4,726	5,175	5,571	5,555	6,056	6,009	6,472	7,386	7,996	8,708
<i>Dont</i> : PIB à prix courants (variation annuelle en pourcentage)	6,096	6,486	7,121	...	7,621	...	8,240	8,880	10,135	10,975	11,954
<i>Dont</i> : PIB à prix courants (variation annuelle en pourcentage)	5.2	4.8	9.5	7.9	7.3	8.7	8.2	7.7	14.1	8.3	8.9

<sup>1</sup>Sources : autorités nigériennes; estimations et projections

<sup>2</sup>Recettes hors dons moins dépenses nettes des dépenses de capital financées sur ressources extérieures.

<sup>3</sup>Recettes dons compris moins dépenses; critère de l'UEMOA.

<sup>4</sup>En pourcentage du PIB révisé (provisoire)

<sup>4</sup> À partir de 2017, le stock de la dette inclut la dette associée aux contrats PPP qui représente 4,5 pourcent du PIB et qui devrait être progressivement remboursée d'ici 2033.

**Tableau 2. Niger : opérations financières de l'administration centrale, 2016-24**  
(en milliards de francs CFA)

	2016	2017	2018	2019		2020		2021	2022	2023	2024
				4ème revue	Prog.	4ème revue	Proj.				
Total des recettes	644	681	862	894	866	1,041	997	1,099	1,359	1,497	1,655
<i>Dont</i> : recettes d'ordre de paiement	608	646	706	819	772	819	915	...	...	...	...
Recettes fiscales	607	620	788	834	806	961	924	1,010	1,254	1,378	1,526
Commerce international	165	172	194	244	222	284	270	303	371	410	446
Biens et services	239	234	354	324	313	346	355	364	464	507	572
Revenus	156	171	176	206	204	266	221	253	316	349	386
Autre	47	43	64	60	67	65	78	90	103	112	122
Recettes non fiscales	28	49	67	43	43	60	58	66	79	91	98
Recettes des comptes spéciaux	9	12	8	17	17	20	15	23	26	28	31
Dépenses totales et prêts nets	1188	1267	1,505	1,609	1,620	1,721	1,777	1,816	2,114	2,236	2,400
<i>Dont</i> : dépenses financées sur ressources intérieures	833	916	1,067	1,064	1,068	1,108	1,164	1,220	1,481	1,609	1,745
<i>Dont</i> : financement sur recettes intérieures, numéraire	797	881	911	988	974	...	1,082	...	...	...	...
Total des dépenses courantes	631	667	707	753	744	782	813	852	1,003	1,085	1,175
Dépenses budgétaires	609	643	688	727	718	761	788	832	980	1,062	1,149
Traitements et salaires	265	270	273	285	285	295	293	310	369	399	433
Matériels et fournitures	107	112	135	120	114	125	129	137	163	176	191
Subventions et transferts	198	215	213	248	245	257	281	298	354	384	416
Intérêts exigibles	42	47	68	74	74	84	84	88	94	102	110
<i>Dont</i> : dette extérieure	18	16	21	27	27	36	33	40	43	47	50
Ajustements et dépenses fiscales	-2	-1	-1	0	0	0	0	0	0	0	0
Budgets annexes/comptes spéciaux <sup>1</sup>	22	24	19	26	26	21	25	19	22	24	26
Dépenses d'équipements et prêts nets	557	600	798	856	876	938	964	964	1,111	1,150	1,225
Dépenses d'équipement	557	600	798	856	876	938	964	964	1,111	1,150	1,225
Sur ressources budgétaires	201	250	360	311	324	326	352	368	479	523	570
<i>Dont</i> : financement sur recettes intérieures, cash	165	215	204	236	230	...	270	...	...	...	...
Sur ressources extérieures	355	351	438	545	552	613	613	596	632	627	655
sur dons extérieurs	204	201	303	335	341	364	411	356	375	365	380
sur prêts extérieurs	151	150	135	211	211	248	202	240	257	262	275
Prêts nets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global (base engagement)	-544	-586	-643	-715	-753	-680	-780	-717	-755	-739	-745
Solde global (base engagement dons compris, critère de l'UEMOA)	-274	-267	-214	-226	-214	-183	-223	-236	-266	-257	-236
Solde de base <sup>2</sup>	-189	-236	-204	-170	-202	-68	-167	-121	-123	-112	-90
Balance de base (définition de l'UEMOA)	-123	-118	-79	-15	-3	65	-20	4	-9	5	39
Variation des arriérés et fonds en route (réduction -)	19	-54	-11	-44	-44	0	0	0	0	0	0
<i>Dont</i> : variation des arriérés de paiement	19	-54	-11	-44	-44	0	0	0	0	0	0
Solde global (base encais./décaissements)	-525	-640	-654	-759	-797	-680	-780	-717	-755	-739	-745
Financement	525	640	654	759	797	680	780	717	755	739	745
Financement extérieur	441	480	563	718	813	723	740	688	714	719	767
Dons	270	319	429	489	539	497	557	480	489	483	509
<i>Dont</i> : financement du budget	66	118	126	154	199	133	147	124	114	117	129
Prêts	203	183	166	285	329	299	258	295	317	329	348
<i>Dont</i> : financement du budget	52	33	31	74	118	51	56	55	60	67	73
Amortissement exigible	-32	-21	-32	-56	-56	-73	-76	-87	-92	-92	-90
Allègement de la dette (y compris dette en négociation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement intérieur	84	160	91	41	-16	-43	40	29	41	21	-22
Secteur bancaire	12	105	47	22	22	-42	25	16	1	-19	-33
<i>Dont</i> : FMI	7	19	18	32	32	3	3	-16	-18	-21	-22
Avances statutaires (y compris autres avances)	-8	-8	-9	0	0	-4	0	0	0	0	0
Dépôts auprès de la BCEAO	31	-65	62	-1	-1	0	-1	0	-5	-10	-15
Titres d'Etat nets et autres	-18	160	-24	-9	-9	-42	23	33	24	12	4
Secteur non bancaire	72	55	43	19	-38	0	15	13	40	39	11
Écart de financement (+)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Sources: autorités nigériennes ; et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Les comptes spéciaux incluent le financement du Fonds national des retraites, du fonds d'investissement prioritaires, et du fonds pour formation professionnelle continue.

<sup>2</sup> Revenu moins dépenses nettes des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

**Tableau 3. Niger : opérations financières de l'administration centrale, 2016-24**  
(en pourcentage du PIB)

	2016	2017	2018	2019		2020		2021	2022	2023	2024
				4ème revue	Prog.	4ème revue	Proj.				
Total des recettes <sup>1</sup>	14.3	14.4	16.7	16.0	15.6	17.2	16.6	17.0	18.4	18.7	19.0
<i>Dont</i> : recettes d'ordre de paiement	13.5	13.7	13.6	14.7	13.9	...	15.2	...	...	...	...
Recettes fiscales	13.5	13.1	15.2	15.0	14.5	15.9	15.4	15.6	17.0	17.2	17.5
Commerce international	3.7	3.6	3.8	4.4	4.0	4.7	4.5	4.7	5.0	5.1	5.1
Biens et services	5.3	4.9	6.8	5.8	5.6	5.7	5.9	5.6	6.3	6.3	6.6
Revenus	3.5	3.6	3.4	3.7	3.7	4.4	3.7	3.9	4.3	4.4	4.4
Autre	1.0	0.9	1.2	1.1	1.2	1.1	1.3	1.4	1.4	1.4	1.4
Recettes non fiscales	0.6	1.0	1.3	0.8	0.8	1.0	1.0	1.0	1.1	1.1	1.1
Recettes des comptes spéciaux	0.2	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	0.2	0.4	0.4	0.4	0.4
Dépenses totales et prêts nets	26.3	26.8	29.1	28.9	29.2	28.4	29.6	28.1	28.6	28.0	27.6
<i>Dont</i> : dépenses financées sur ressources intérieures	18.5	19.4	20.6	19.1	19.2	18.3	19.4	18.8	20.1	20.1	20.0
<i>Dont</i> : financement sur recettes intérieures, numéraire	17.7	18.6	17.6	17.7	17.5	...	18.0	...	...	...	...
Total des dépenses courantes	14.0	14.1	13.7	13.5	13.4	12.9	13.5	13.2	13.6	13.6	13.5
Dépenses budgétaires	13.5	13.6	13.3	13.0	12.9	12.6	13.1	12.9	13.3	13.3	13.2
Traitements et salaires	5.9	5.7	5.3	5.1	5.1	4.9	4.9	4.8	5.0	5.0	5.0
Matériels et fournitures	2.4	2.4	2.6	2.2	2.1	2.1	2.2	2.1	2.2	2.2	2.2
Subventions et transferts	4.4	4.6	4.1	4.4	4.4	4.2	4.7	4.6	4.8	4.8	4.8
Intérêts exigibles	0.9	1.0	1.3	1.3	1.3	1.4	1.4	1.4	1.3	1.3	1.3
<i>Dont</i> : dette extérieure	0.4	0.3	0.4	0.5	0.5	0.6	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6
Ajustements et dépenses fiscales	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Budgets annexes/comptes spéciaux <sup>1</sup>	0.5	0.5	0.4	0.5	0.5	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3
Dépenses d'équipements et prêts nets	12.3	12.7	15.4	15.4	15.8	15.5	16.0	14.9	15.0	14.4	14.1
Dépenses d'équipement	12.3	12.7	15.4	15.4	15.8	15.5	16.0	14.9	15.0	14.4	14.1
Sur ressources budgétaires	4.5	5.3	7.0	5.6	5.8	5.4	5.8	5.7	6.5	6.5	6.5
Sur ressources extérieures	3.7	4.5	3.9	4.2	4.1	...	4.5	...	...	...	...
sur dons extérieurs	7.9	7.4	8.5	9.8	9.9	10.1	10.2	9.2	8.6	7.8	7.5
sur prêts extérieurs	4.5	4.3	5.9	6.0	6.1	6.0	6.8	5.5	5.1	4.6	4.4
Prêts nets	3.4	3.2	2.6	3.8	3.8	4.1	3.4	3.7	3.5	3.3	3.2
Prêts nets	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base engagement)	-12.1	-12.4	-12.4	-12.8	-13.6	-11.2	-13.0	-11.1	-10.2	-9.2	-8.6
Solde global (base engagement dons compris, critère de l'UEMOA)	-6.1	-5.7	-4.1	-4.1	-3.9	-3.0	-3.7	-3.7	-3.6	-3.2	-2.7
Solde de base <sup>2</sup>	-4.2	-5.0	-4.0	-3.0	-3.6	-1.1	-2.8	-1.9	-1.7	-1.4	-1.0
Balance de base (définition de l'UEMOA)	-2.7	-2.5	-1.5	-0.3	-0.1	1.1	-0.3	0.1	-0.1	0.1	0.4
Variation des arriérés et fonds en route (réduction -)	0.4	-1.1	-0.2	-0.8	-0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Dont</i> : variation des arriérés de paiement	0.4	-1.1	-0.2	-0.8	-0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base encais/décaissements)	-11.6	-13.5	-12.6	-13.6	-14.3	-11.2	-13.0	-11.1	-10.2	-9.2	-8.6
Financement	11.6	13.5	12.6	13.6	14.3	11.2	13.0	11.1	10.2	9.2	8.6
Financement extérieur	9.8	10.2	10.9	12.9	14.6	11.9	12.3	10.6	9.7	9.0	8.8
Dons	6.0	6.7	8.3	8.8	9.7	8.2	9.3	7.4	6.6	6.0	5.9
<i>Dont</i> : financement du budget	1.5	2.5	2.4	2.8	3.6	2.2	2.4	1.9	1.5	1.5	1.5
Prêts	4.5	3.9	3.2	5.1	5.9	4.9	4.3	4.6	4.3	4.1	4.0
<i>Dont</i> : financement du budget	1.2	0.7	0.6	1.3	2.1	0.8	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8
Amortissement exigible	-0.7	-0.5	-0.6	-1.0	-1.0	-1.2	-1.3	-1.3	-1.2	-1.2	-1.0
Allègement de la dette (y compris dette en négociation)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur	1.9	3.4	1.8	0.7	-0.3	-0.7	0.7	0.5	0.6	0.3	-0.3
Secteur bancaire	0.3	2.2	0.9	0.4	0.4	-0.7	0.4	0.3	0.0	-0.2	-0.4
<i>Dont</i> : FMI	0.1	0.4	0.3	0.6	0.6	0.1	0.0	-0.3	-0.2	-0.3	-0.2
Avances statutaires (y compris autres avances)	-0.2	-0.2	-0.2	0.0	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépôts auprès de la BCEAO	0.7	-1.4	1.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.1	-0.2
Titres d'Etat nets et autres	-0.4	3.4	-0.5	-0.2	-0.2	-0.7	0.4	0.5	0.3	0.2	0.0
Secteur non bancaire	1.6	1.2	0.8	0.3	-0.7	0.0	0.3	0.2	0.5	0.5	0.1
Écart de financement (+)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : autorités nigériennes et estimations et projections des services du Fonds monétaire.

<sup>1</sup> Les comptes spéciaux incluent le financement des pensions de retraite, le fonds d'investissement prioritaires, et le fonds pour formation professionnelle continue.

<sup>2</sup> Revenu moins dépenses nettes des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

Tableau 4. Niger : situation monétaire, 2016-24

	2016	2017	2018	2019		2020		2021	2022	2023	2024
				4ème revue	Prog.	4ème revue	Proj.				
(En milliards de francs CFA)											
Avoirs extérieurs nets	570	442	322	273	312	226	297	249	294	377	467
BCEAO	458	358	261	212	251	165	236	188	233	316	406
Banques commerciales	111	84	61	61	61	61	61	61	61	61	61
Avoirs intérieurs nets	641	709	805	949	905	1,057	1,023	1,173	1,305	1,420	1,572
Crédit intérieur	910	1,013	1,128	1,246	1,216	1,322	1,324	1,438	1,596	1,769	1,979
Créances nettes sur l'Etat	82	122	277	300	300	257	324	341	341	322	289
BCEAO	58	5	75	106	106	106	108	92	68	37	1
Créances	120	131	140	172	172	172	175	159	140	119	98
<i>dont</i> avances statutaires	29	21	12	4	5	1	3	0	0	0	0
Dépôts	-62	-126	-65	-66	-66	-66	-67	-67	-72	-82	-97
Banques commerciales	24	117	202	193	193	151	216	249	273	285	289
Créances	169	261	344	335	335	293	358	391	415	427	430
Dépôts	-145	-144	-142	-142	-142	-142	-142	-142	-142	-142	-142
Crédit aux autres secteurs	827	891	851	947	916	1,065	999	1,097	1,255	1,447	1,690
<i>dont</i> crédit au secteur privé	707	741	727	817	787	927	863	954	1,104	1,288	1,522
Autres postes nets	-269	-303	-323	-298	-310	-265	-301	-265	-291	-349	-408
Monnaie et quasi-monnaie	1,211	1,151	1,127	1,221	1,218	1,283	1,320	1,422	1,599	1,797	2,039
Circulation fiduciaire hors banques	599	490	480	521	519	547	563	606	681	766	869
Dépôts CCP/CNE	612	661	647	701	699	736	757	816	917	1,031	1,170
(Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)											
Avoirs extérieurs nets	-3.6	-22.5	-27.1	-15.3	-3.1	-17.2	-4.8	-16.2	18.0	28.3	24.0
BCEAO	-5.1	-22.0	-27.0	-18.9	-3.8	-22.2	-6.0	-20.4	23.9	35.8	28.6
Banques commerciales	3.1	-24.5	-27.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Avoirs intérieurs nets	22.8	10.7	13.5	17.9	12.5	11.4	13.0	14.7	11.3	8.8	10.7
Crédit intérieur	14.2	11.4	11.4	10.4	7.8	6.1	8.9	8.6	11.0	10.9	11.9
Créances nettes sur l'Etat	605.7	48.1	127.8	8.0	8.0	-14.2	8.3	5.0	0.2	-5.5	-10.3
BCEAO	96.1	-91.9	1,500	41.1	41.1	-0.2	1.8	-15.2	-25.5	-45.3	-98.1
<i>dont</i> avances statutaires	-21.6	-29.0	-41.6	-43.6	-55.7	-79.7	-50.0	-100.0	...	...	...
Banques commerciales	-233.8	386.2	72.6	-4.3	-4.3	-21.9	11.8	15.1	9.6	4.5	1.2
Créances	42.9	54.9	31.6	-2.6	-2.6	-12.6	6.8	9.1	6.1	3.0	0.8
Dépôts	6.3	-0.3	-1.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédit aux autres secteurs	5.5	7.7	-4.5	11.2	7.7	12.5	9.1	9.8	14.4	15.3	16.8
<i>dont</i> crédit au secteur privé	9.6	4.8	-1.9	12.3	8.2	13.5	9.6	10.5	15.7	16.7	18.2
Autres postes nets	-2.0	13.0	6.6	-8.0	-4.0	-10.9	-3.1	-11.8	9.8	20.0	16.7
Monnaie au sens large	8.7	-4.9	-2.1	8.4	8.0	5.0	8.4	7.7	12.4	12.4	13.5
<i>Pour mémoire</i>											
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large	3.7	4.1	4.6	4.6	4.6	4.7	4.6	4.6	4.6	4.5	4.3
Crédit à l'économie (variation en pourcentage)	18.3	18.9	16.4	17.0	16.5	17.6	16.6	17.0	17.0	18.1	19.4
PIB aux prix courants (variation annuelle en %)	5.2	4.8	9.5	7.9	7.3	8.7	8.2	7.7	14.1	8.3	8.9

Sources : BCEAO; et estimations et projections des services du FMI.

**Tableau 5. Niger : balance des paiements, 2016-24**  
(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018	2019		2020		2021	2022	2023	2024
				4ème revue	Prog.	4ème revue	Proj.				
Solde des transactions courantes	-700	-742	-903	-1,103	-1,075	-1,358	-1,311	-1,471	-999	-896	-872
Balance commerciale de biens et services	-865	-981	-1,173	-1,406	-1,423	-1,656	-1,622	-1,765	-1,293	-1,200	-1,195
Balance commerciale de biens	-405	-436	-600	-742	-769	-925	-904	-986	-423	-251	-157
Exportations, f.à.b.	612	700	668	773	740	837	828	877	1,451	1,623	1,823
Uranium	178	168	117	132	132	134	125	123	152	151	150
Pétrole	91	151	129	162	136	152	137	124	584	699	829
Autres produits	343	381	422	478	472	551	567	629	715	773	844
Importations, f.à.b.	1,017	1,136	1,268	1,514	1,508	1,762	1,733	1,863	1,874	1,874	1,980
Produits alimentaires	208	263	315	304	296	319	318	341	367	392	425
Produits pétroliers	58	74	59	71	71	74	74	78	82	86	90
Biens d'équipement	280	294	362	463	470	577	570	590	577	567	563
Autres	472	505	532	676	672	792	770	854	848	829	902
Services et revenus (net)	-460	-545	-573	-665	-654	-731	-717	-779	-870	-949	-1,038
Services (net)	-363	-440	-466	-541	-539	-596	-593	-645	-717	-760	-815
Revenus (net)	-97	-105	-107	-124	-115	-135	-124	-134	-153	-189	-224
<i>Dont: intérêts sur dette publique extérieure</i>	-18	-16	-21	-27	-27	-36	-33	-40	-43	-47	-50
Transferts courants sans contrepartie (net)	165	240	270	304	347	299	311	294	294	304	323
Privés	82	107	128	136	132	153	148	154	165	172	179
Publics	83	132	142	168	215	146	163	140	129	133	144
<i>Dont: dons pour assistance budgétaire</i>	66	118	126	154	199	133	147	124	114	117	129
Compte de capital et d'opérations financières	684	610	793	1,053	1,065	1,311	1,295	1,423	1,044	979	962
Compte de capital	230	237	347	411	411	474	512	475	472	478	436
Capital privé	26	33	41	49	42	54	46	54	50	51	56
Dons-projets	204	201	303	362	368	420	466	421	422	427	380
Actifs non financiers, non produits	0	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Compte des opérations financières	455	373	446	642	655	837	783	947	572	501	527
Investissements directs	155	180	237	372	340	539	528	663	296	211	210
Investissements de portefeuille	99	31	79	29	33	44	45	53	45	47	48
Autres investissements	201	162	130	241	281	253	210	231	231	243	269
<i>Dont: secteur public (net)</i>	171	161	134	229	273	226	182	207	225	236	258
Décaissements	203	183	166	285	329	299	258	295	317	329	348
prêts budgétaires	52	33	31	74	118	51	56	55	60	67	73
prêts-projets	151	150	135	211	211	248	202	240	257	262	275
Amortissement	32	21	32	56	56	73	76	87	92	92	90
Autres (net)	30	1	-5	12	8	27	28	24	5	7	11
Erreurs et omissions	-5	4	-10	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	-22	-128	-120	-49	-10	-47	-15	-48	45	83	90
Financement	22	128	120	49	10	47	15	48	-45	-83	-90
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	25	101	97	49	10	47	15	48	-45	-83	-90
<i>Dont: utilisation nette des ressources du FMI</i>	7	19	18	32	32	3	3	-16	-18	-21	-22
Avoirs extérieurs nets (banques commerciales)	-3	27	23	0	0	0	0	0	0	0	0
Rééchelonnements obtenus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Écart de financement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire:</i>											
Compte courant (hors subventions, pourcentage du PIB)	-783	-874	-1,045	-1,271	-1,290	-1,504	-1,474	-1,611	-1,128	-1,029	-1,016
Exportations de biens et services	729	830	805	911	882	1,000	997	1,101	1,697	1,879	2,090
Réserves internationales brutes communes, UEMOA (en milliards de dollars)	10.5	13.0	15.1	...	...	...	...	...	...	...	...
Réserves internationales, UEMOA (milliards de FCFA)	6,529	7,184	8,383	...	...	...	...	...	...	...	...
En pourcentage du mois d'importations de l'année suivante	3.9	4.1	4.3	...	...	...	...	...	...	...	...
En pourcentage de la masse monétaire au sens large	37.7	38.7	39.7	...	...	...	...	...	...	...	...
PIB à prix courants	4,511	4,726	5,175	5,571	5,555	6,056	6,009	6,472	7,386	7,996	8,708

Sources : autorités nigériennes; estimations et projections des services du FMI.

**Tableau 6. Niger : balance des paiements, 2016-24**  
(en pourcentage du PIB)

	2016	2017	2018	2019		2020		2021	2022	2023	2024
				4ème revue	Prog.	4ème revue	Proj.				
Solde des transactions courantes	-15.5	-15.7	-17.4	-19.8	-19.4	-22.4	-21.8	-22.7	-13.5	-11.2	-10.0
Balance commerciale de biens et services	-19.2	-20.8	-22.7	-25.2	-25.6	-27.4	-27.0	-27.3	-17.5	-15.0	-13.7
Balance commerciale de biens	-9.0	-9.2	-11.6	-13.3	-13.8	-15.3	-15.1	-15.2	-5.7	-3.1	-1.8
Exportations, f.à.b.	13.6	14.8	12.9	13.9	13.3	13.8	13.8	13.6	19.6	20.3	20.9
Uranium	3.9	3.6	2.3	2.4	2.4	2.2	2.1	1.9	2.1	1.9	1.7
Pétrole	2.0	3.2	2.5	2.9	2.5	2.5	2.3	1.9	7.9	8.7	9.5
Autres produits	7.6	8.1	8.1	8.6	8.5	9.1	9.4	9.7	9.7	9.7	9.7
Importations, f.à.b.	22.6	24.0	24.5	27.2	27.2	29.1	28.8	28.8	25.4	23.4	22.7
Produits alimentaires	4.6	5.6	6.1	5.5	5.3	5.3	5.3	5.3	5.0	4.9	4.9
Produits pétroliers	1.3	1.6	1.1	1.3	1.3	1.2	1.2	1.2	1.1	1.1	1.0
Biens d'équipement	6.2	6.2	7.0	8.3	8.5	9.5	9.5	9.1	7.8	7.1	6.5
Autres	10.5	10.7	10.3	12.1	12.1	13.1	12.8	13.2	11.5	10.4	10.4
Services et revenus (net)	-10.2	-11.5	-11.1	-11.9	-11.8	-12.1	-11.9	-12.0	-11.8	-11.9	-11.9
Services (net)	-8.0	-9.3	-9.0	-9.7	-9.7	-9.8	-9.9	-10.0	-9.7	-9.5	-9.4
Revenus (net)	-2.1	-2.2	-2.1	-2.2	-2.1	-2.2	-2.1	-2.1	-2.1	-2.4	-2.6
<i>Dont</i> : intérêts sur dette publique extérieure	-0.4	-0.3	-0.4	-0.5	-0.5	-0.6	-0.5	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6
Transferts courants sans contrepartie (net)	3.7	5.1	5.2	5.5	6.3	4.9	5.2	4.5	4.0	3.8	3.7
Privés	1.8	2.3	2.5	2.4	2.4	2.5	2.5	2.4	2.2	2.1	2.1
Publics	1.8	2.8	2.8	3.0	3.9	2.4	2.7	2.2	1.8	1.7	1.7
<i>Dont</i> : dons pour assistance budgétaire	1.5	2.5	2.4	2.8	3.6	2.2	2.4	1.9	1.5	1.5	1.5
Compte de capital et d'opérations financières	15.2	12.9	15.3	18.9	19.2	21.6	21.6	22.0	14.1	12.2	11.1
Compte de capital	5.1	5.0	6.7	7.4	7.4	7.8	8.5	7.3	6.4	6.0	5.0
Capital privé	0.6	0.7	0.8	0.9	0.8	0.9	0.8	0.8	0.7	0.6	0.6
Dons-projets	4.5	4.3	5.9	6.5	6.6	6.9	7.8	6.5	5.7	5.3	4.4
Actifs non financiers, non produits	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte des opérations financières	10.1	7.9	8.6	11.5	11.8	13.8	13.0	14.6	7.7	6.3	6.0
Investissements directs	3.4	3.8	4.6	6.7	6.1	8.9	8.8	10.2	4.0	2.6	2.4
Investissements de portefeuille	2.2	0.7	1.5	0.5	0.6	0.7	0.7	0.8	0.6	0.6	0.6
Autres investissements	4.4	3.4	2.5	4.3	5.1	4.2	3.5	3.6	3.1	3.0	3.1
<i>Dont</i> : secteur public (net)	3.8	3.4	2.6	4.1	4.9	3.7	3.0	3.2	3.0	3.0	3.0
Décaissements	4.5	3.9	3.2	5.1	5.9	4.9	4.3	4.6	4.3	4.1	4.0
prêts budgétaires	1.2	0.7	0.6	1.3	2.1	0.8	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8
prêts-projets	3.4	3.2	2.6	3.8	3.8	4.1	3.4	3.7	3.5	3.3	3.2
Amortissement	0.7	0.5	0.6	1.0	1.0	1.2	1.3	1.3	1.2	1.2	1.0
Autres (net)	0.7	0.0	-0.1	0.2	0.1	0.4	0.5	0.4	0.1	0.1	0.1
Erreurs et omissions	-0.1	0.1	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-0.5	-2.7	-2.3	-0.9	-0.2	-0.8	-0.3	-0.7	0.6	1.0	1.0
Financement	0.5	2.7	2.3	0.9	0.2	0.8	0.3	0.7	-0.6	-1.0	-1.0
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	0.6	2.1	1.9	0.9	0.2	0.8	0.3	0.7	-0.6	-1.0	-1.0
<i>Dont</i> : utilisation nette des ressources du FMI	0.1	0.4	0.3	0.6	0.6	0.1	0.0	-0.3	-0.2	-0.3	-0.2
Avoirs extérieurs nets (banques commerciales)	-0.1	0.6	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rééchelonnements obtenus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>											
Compte courant (hors subventions, pourcentage du PIB)	-17.4	-18.5	-20.2	-22.8	-23.2	-24.8	-24.5	-24.9	-15.3	-12.9	-11.7
Exportations de biens et services	16.2	17.6	15.6	16.4	15.9	16.5	16.6	17.0	23.0	23.5	24.0
Réserves internationales brutes communes, UEMOA (en milliards de dollars)	10.5	13.0	15.1	...	...	...	...	...	...	...	...
Réserves internationales, UEMOA (milliards de FCFA)	6,529	7,184	8,383	...	...	...	...	...	...	...	...
En pourcentage du mois d'importations de l'année suivante	3.9	4.1	4.3	...	...	...	...	...	...	...	...
En pourcentage de la masse monétaire au sens large	37.7	38.7	39.7	...	...	...	...	...	...	...	...

Sources : autorités nigériennes et estimations et projections des services du FMI.

**Tableau 7. Niger : indicateurs de solidité financière, déc. 2012- déc. 2018**  
(en pourcentage)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2018
	déc	déc	déc	déc	déc	déc	jun. <sup>1/</sup>	déc. <sup>1/</sup>
<b>Normes de fonds propres</b>								
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	17.5	16.2	16.2	13.5	13.9	16.8	13.3	12.3
Fonds propres noyau dur/actifs pondérés en fonction des risques	17.5	15.7	14.4	7.7	13.5	16.4	13.2	12.3
Fonds propres de base durs – CET1/actifs pondérés en fonction des ris	...	...	...	...	...	...	13.2	12.3
Provisions générales/actifs pondérés en fonction des risques	10.4	12.1	13.0	12.6	12.1	14.0	11.9	8.7
Fonds propres/total des actifs	10.5	9.6	9.0	7.6	8.9	9.4	9.1	8.3
<b>Composition et qualité des actifs</b>								
Total des crédits/total des actifs	60.0	57.5	54.2	57.0	58.1	55.4	56.6	52.9
Concentration <sup>2</sup>	130.8	126.1	108.8	170.9	144.5	98.8	96.0	93.4
Crédits en souffrance bruts/total des crédits	17.1	16.4	17.6	15.5	17.7	18.8	19.0	17.0
Provisions générales/crédits en souffrance bruts	54.6	67.4	66.8	71.4	66.5	66.1	65.9	59.0
Crédits en souffrance nets des provisions/total des crédits	8.6	6.0	6.6	5.0	6.7	7.3	7.4	7.8
Crédits en souffrance nets des provisions/fonds propres	49.2	36.1	39.9	37.5	43.7	42.8	46.3	49.4
<b>Résultats et rentabilité</b>								
Coût moyen des fonds empruntés	2.2	2.0	2.0	1.3	2.2	2.2	...	2.4
Taux d'intérêt moyen sur crédits	10.5	10.1	9.7	6.1	8.8	8.4	...	8.9
Marge d'intérêt moyenne	8.3	8.1	7.7	4.8	6.6	6.3	...	6.6
Rendement net d'impôt des actifs moyens (ROA)	0.8	1.4	1.8	2.5	1.8	1.6	0.9	1.7
Rendement net d'impôt des fonds propres moyens (ROE)	7.4	12.6	20.5	26.0	19.5	15.4	8.0	15.0
Dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	54.5	51.5	49.8	51.8	56.5	59.3	53.1	59.9
Traitements et salaires/revenu bancaire net	23.3	23.5	22.2	23.6	25.9	25.5	24.5	25.9
<b>Liquidité</b>								
Actifs liquides/total des actifs	32.5	30.3	29.2	31.4	30.0	29.2	29.9	27.0
Actifs liquides/total des dépôts	51.4	49.7	46.0	50.9	51.1	53.4	55.6	49.1
Total des crédits/total des dépôts	104.7	105.8	96.7	104.0	112.3	116.0	120.3	107.0
Total des dépôts/total des passifs	63.2	61.0	63.5	61.7	58.7	54.6	53.8	55.0
Total des dépôts à vue/total des passifs	42.0	40.1	41.1	37.9	36.6	35.3	33.1	35.3
Total des dépôts et emprunts à terme/total des passifs	21.2	21.0	22.4	23.8	22.0	19.3	20.7	19.7

Source : BCEAO.

1/ Compilation selon Bâle II/III. Non comparable aux années précédentes.

2/ Crédit aux 5 plus gros emprunteurs / fonds propres réglementaires

Tableau 8. Niger : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2018-28

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
(En millions de DTS, sauf indication contraire)											
<b>Obligations du FMI sur la base crédit existant</b>											
Principal	5.8	7.8	11.6	19.1	21.8	25.2	26.1	28.3	20.5	16.6	11.0
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Obligations du FMI sur la base du crédit existant et prospectif</b>											
Principal	5.8	7.8	11.6	19.1	21.8	25.2	26.1	31.1	26.2	22.3	16.6
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Total des obligations sur la base du crédit existant et prospectif</b>											
Millions de DTS	5.8	7.8	11.6	19.1	21.8	25.2	26.1	31.1	26.2	22.3	16.6
Milliards de FCFA	4.6	6.3	9.4	15.3	17.5	20.2	20.8	24.8	20.9	17.8	13.3
En pourcentage des exportations de biens et services	0.6	0.7	0.9	1.4	1.0	1.1	1.0	1.0	0.8	0.7	0.5
En pourcentage du service de la dette <sup>1</sup>	3.1	2.8	4.0	5.4	5.7	6.3	6.4	8.7	7.2	5.5	3.8
En pourcentage du PIB	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2	0.3	0.2	0.2	0.1
En pourcentage des recettes fiscales	0.6	0.8	1.0	1.5	1.4	1.5	1.4	1.5	1.1	0.9	0.6
En pourcentage de la quote-part	4.4	5.9	8.8	14.5	16.6	19.2	19.8	23.7	19.9	16.9	12.6
<b>Encours des crédits du FMI sur la base tirages existants et prospectifs</b>											
Millions de DTS	160.9	187.0	203.6	184.5	162.7	137.5	111.4	80.3	54.1	31.9	15.2
Milliards de FCFA	126.5	151.0	164.2	148.1	130.3	109.9	88.9	64.1	43.2	25.4	12.2
En pourcentage des exportations de biens et services	15.7	17.1	16.5	13.5	7.7	5.9	4.3	2.7	1.7	1.0	0.4
En pourcentage du service de la dette <sup>1</sup>	86.2	66.8	69.4	52.1	42.8	34.6	27.4	22.5	14.8	7.9	3.5
En pourcentage du PIB	2.4	2.7	2.7	2.3	1.8	1.4	1.0	0.7	0.4	0.2	0.1
En pourcentage des recettes fiscales	16.1	18.7	17.8	14.7	10.4	8.0	5.8	3.8	2.3	1.3	0.6
En pourcentage de la quote-part	122.3	142.1	154.7	140.2	123.6	104.5	84.7	61.0	41.1	24.2	11.6
<b>Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)</b>	22.4	26.1	16.6	-19.1	-21.8	-25.2	-26.1	-31.1	-26.2	-22.3	-16.6
Décaissements	28.2	33.8	28.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements et rachats	5.8	7.8	11.6	19.1	21.8	25.2	26.1	31.1	26.2	22.3	16.6
<i>Pour mémoire :</i>											
Exportations de biens et de services (milliards de FCFA)	805	882	997	1,101	1,697	1,879	2,090	2,375	2,487	2,632	2,839
Service de la dette extérieure (milliards de FCFA) <sup>1</sup>	147	226	236	284	304	318	324	285	292	322	351
PIB nominal (milliards de FCFA)	5,175	5,555	6,009	6,472	7,386	7,996	8,708	9,549	10,268	11,081	11,966
Recettes fiscales (milliards de FCFA)	788	806	924	1,010	1,254	1,378	1,526	1,697	1,849	1,998	2,175
Quote-part (millions de DTS)	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6
Source : estimations et projections des services du FMI											
<sup>1</sup> Le total du service de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.											

## Appendice I. Lettre d'intention

Niamey, le 16 décembre 2019

Madame Kristalina Georgieva  
Directrice générale  
Fonds monétaire international  
Washington DC, 20431

Madame la directrice générale,

**1. Le Niger continue à faire des progrès dans le cadre de son programme de réforme appuyé par la FEC.** La croissance du PIB réel est en bonne voie pour atteindre 6,3 % cette année et devrait être d'au moins 7 % en moyenne au cours des cinq prochaines années ; l'économie ferait preuve d'un dynamisme nouveau, stimulé par des projets d'investissement privés et publics, notamment la construction d'un oléoduc pour l'exportation de pétrole brut, d'importantes conventions ayant déjà été conclues pour ce projet. L'inflation est bien maîtrisée. L'assainissement des finances publiques s'est poursuivi en 2019. Le déficit devrait rester bien en dessous du plafond fixé dans le programme à 4,1 % du PIB, grâce à la poursuite des efforts de mobilisation des recettes, à la maîtrise des dépenses, et à d'importants dons. Ces progrès ont été réalisés malgré des difficultés en matière de sécurité et de développement, et la récente fermeture des frontières avec le Nigéria.

**2. La mise en œuvre de notre programme de réforme appuyé par la FEC est dans l'ensemble en bonne voie.** Tous les critères de réalisation et objectifs indicatifs pour fin juin 2019 ont été respectés. Les réformes structurelles ont également progressé, notamment la réduction des exonérations fiscales, mais le système de suivi des dépenses sociales a été mis en place avec du retard et les réformes de gouvernance sont en train d'être mises en œuvre progressivement. Les résultats de septembre ont été en deçà des objectifs. Les efforts se poursuivent pour effectuer un rattrapage pour le reste de 2019, et surtout pour renforcer la base des recettes pour 2020. Les contrats de PPP qui pourraient présenter des risques budgétaires seront aussi réexaminés pour s'assurer de retombées maximales pour l'économie nigérienne.

**3. Le Niger reste déterminé à atteindre les objectifs du programme.** La solidité des finances publiques est essentielle pour assurer la viabilité de la dette et la stabilité macroéconomique. Un budget pour 2020 conforme avec le critère de convergence de l'UEMOA sur le déficit budgétaire a été présenté au Parlement, appuyé par des mesures robustes. L'effort de mobilisation des recettes se poursuit, mais afin de faire face à l'éventualité que les objectifs ambitieux ne soient pas observés, un montant identique des dépenses sera mis de côté en janvier à travers une communication au gouvernement. Le gouvernement reconnaît également qu'il importe

d'accroître la qualité des dépenses, de développer et de renforcer le secteur privé local, d'améliorer la gouvernance et de faire des progrès en matière d'éducation des filles.

**4. Le programme du gouvernement pour le reste de l'année 2019 et à moyen terme est détaillé dans le mémorandum de politiques économique et financière (MPEF), ci-joint.** Le gouvernement est d'avis que les mesures et politiques proposées serviront à atteindre les objectifs établis. Il se tient prêt à prendre toutes les mesures supplémentaires qui pourraient se révéler nécessaires et consultera le FMI au préalable et avant de modifier les mesures figurant dans le MPEF, conformément à la politique du FMI en matière de consultation. Les informations nécessaires au suivi de la situation économique et à la mise en œuvre des politiques relatives au programme seront fournies en temps voulu, comme convenu dans le protocole d'accord technique ci-joint, ou à la demande du FMI.

**5. Compte tenu de la mesure préalable relative à l'établissement d'un système de suivi des dépenses sociales, de l'accord trouvé sur la poursuite des réformes en matière de gouvernance, et de la mise en œuvre stable du programme dans son ensemble,** le Niger sollicite la modification du critère de réalisation continu sur les nouveaux emprunts extérieurs CGE et celle du critère de réalisation à fin décembre 2019 sur le financement intérieur afin de tenir compte des derniers développements budgétaires, l'achèvement de la cinquième revue du programme et le décaissement de la sixième tranche de 14,1 millions de DTS. Les critères de réalisation, objectifs indicatifs et repères structurels pour 2019 figurent dans les tableaux 1, 2 et 3 du MPEF.

**6. Conformément à notre engagement de longue date en faveur de la transparence,** nous consentons à la publication du rapport des services du FMI, de la présente lettre d'intention, ainsi que du MPEF et du protocole d'accord technique sur le site web du FMI.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma haute considération.

/s/

Mamadou Diop  
Ministre des Finances

Pièces jointes : I. Mémorandum de politiques économique et financière.  
II. Protocole d'accord technique.

## Pièce jointe I. Mémoire de politiques économique et financière du Niger

### INTRODUCTION

**1. Le présent mémoire de politiques économique et financière (MPEF) complète et met à jour les MPEF signés le 21 décembre 2016, le 30 novembre 2017, le 15 mai 2018, le 21 novembre 2018 et le 13 juin 2019.** Il décrit l'évolution économique récente, les perspectives macroéconomiques, les progrès en matière de mise en œuvre du programme et les mesures qui seront prises pendant le reste de l'année 2019 et à moyen terme. Les priorités du programme portent sur les domaines suivants : i) la stabilité macroéconomique ; ii) la mobilisation durable des recettes et l'efficacité des dépenses ; iii) la gestion des finances publiques ; iv) le développement du secteur privé et du système financier ; v) la gouvernance, y compris dans les secteurs minier et pétrolier ; vi) le recul de la pauvreté ; et vii) les défis démographiques, notamment l'amélioration de la scolarisation des filles.

### ÉVOLUTION RÉCENTE

**2. L'évolution récente de l'économie correspond en général aux prévisions du programme.** Bien que le Nigéria ait fermé ses frontières depuis mi-août, la croissance du PIB réel devrait atteindre 6,3 % en 2019, sous l'effet des secteurs de la construction et des services, qui bénéficient du lancement de plusieurs grands projets et de l'organisation du sommet de l'Union africaine, et sous l'effet d'une bonne campagne agricole cette année encore. L'inflation pointe bien en deçà du critère de convergence de l'UEMOA, fixé à 3 %. Le déficit des transactions extérieures courantes se creusera probablement davantage en raison principalement de la faiblesse des exportations de produits de base ainsi que de grands projets à forte composante d'importations. Il est financé en grande partie par les bailleurs de fonds et les investisseurs étrangers, mais un léger déficit global subsiste. Le développement du secteur financier reste un défi.

**3. L'assainissement des finances publiques se poursuit.** Le déficit devrait s'établir à 3,9 % du PIB en 2019, contre 6,1 % en 2016. La performance des recettes s'améliore progressivement, quoique moins que prévue, la fermeture des frontières avec le Nigéria constitue un revers temporaire et des faiblesses dans le secteur des ressources naturelles demeurent un frein. Les dépenses sont restées maîtrisées malgré les importants moyens déployés en réponse aux tensions sécuritaires. Le Niger a également bénéficié d'une hausse des dons. L'apurement des arriérés de paiement progresse : ils représentaient moins de 5 milliards de FCFA en octobre 2019.

### RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME APPUYÉ PAR LA FEC

**4. La mise en œuvre du programme est globalement en bonne voie.**

**5. Tous les critères de réalisation (CR) et objectifs indicatifs (OI) ont été respectés à fin juin.** En particulier, le CR relatif au financement intérieur et le plafond sur l'encours d'arriérés ont été respectés, de même que les OI relatifs aux recettes, aux soldes budgétaires de base, aux dépenses sociales et aux dépenses exceptionnelles. Cependant, comme la performance des revenus s'est affaiblie au troisième trimestre, notamment en raison de la décision du Nigéria de fermer sa frontière, plusieurs OI sur la performance budgétaire n'ont pas pu être observés à fin septembre 2019.

**6. La mise en œuvre du programme de réformes structurelles faisant l'objet de repères structurels (RS) a également progressé, malgré des dérapages dans le calendrier en raison de l'ampleur ambitieuse du programme nigérien.** Les exonérations fiscales ont été considérablement réduites, conformément au RS pour fin juin. Un décret visant à centraliser la gestion de la dette au sein d'une nouvelle unité du Trésor et un arrêté ministériel l'organisant selon une structure « front-middle-back » ont été adoptés, respectant à l'avance le RS de fin décembre. Le système de suivi des dépenses sociales a été mis en place avec retard en tant que mesure préalable. Le gouvernement progresse dans l'organisation de la table ronde des bailleurs de fonds consacrée à l'inclusion financière. Un projet de loi qui assujettit les agents publics de haut rang autre que le Président de la République, les membres du gouvernement et les présidents des autres institutions de la République et autorités administratives indépendantes à l'obligation de déclaration des biens a été élaboré et sera soumis au Parlement avant la fin du 2019. Il prévoit des sanctions adéquates pour non-respect de cette obligation, l'établissement d'un formulaire de déclaration et la publication des déclarations. En outre, le Gouvernement prendra un décret conférant un pouvoir d'enquête sur les membres de la famille en cas d'infraction. Le régime de déclaration des biens gouvernant le Président de la République, les membres du gouvernement et les présidents des autres institutions de la République et autorités administratives indépendantes sera précisé ultérieurement dans une loi à part. En attendant, une liste complète de leurs noms et leurs deux dernières déclarations ont été publiées sur un site web du gouvernement avant fin décembre 2019 en tant que *RS reprogrammé*.

**7. À une exception près, le gouvernement a respecté tous les RS récurrents.** Des informations importantes sur les exonérations fiscales ont été compilées avec retard et un système amélioré qui tient compte des exonérations fiscales discrétionnaires nouvellement octroyées sera convenu avec les services du FMI et mis en œuvre avant la prochaine revue du programme.

## **LE CADRE MACROÉCONOMIQUE POUR LE RESTE DE 2019 ET LE MOYEN TERME**

**8. Les perspectives restent favorables pour 2019 et à moyen terme.** Les grands projets, financés principalement par des bailleurs de fonds et des investisseurs étrangers, devraient avoir assuré une bonne croissance pour 2019 et impulsé l'économie. Toutefois, le retour à la normale pour la croissance agricole, après la série d'excellentes campagnes connues récemment, pourrait réduire quelque peu la croissance, et un prolongement de la fermeture des frontières avec le Nigéria pèsera sur l'activité commerciale. L'oléoduc destiné à l'exportation de pétrole brut constituera une manne pour l'économie durant sa phase de construction en 2020-21, et lorsque la production et les

exportations commenceront en 2022. Dans ce contexte, la croissance du PIB réel devrait s'élever en moyenne à 7 % sur le moyen terme. L'inflation continuera de diminuer en raison d'effets de base à court terme, et elle restera constamment en deçà de la norme UEMOA de 3 %. La position extérieure du Niger devrait devenir plus déficitaire à mesure que l'exécution de grands projets accroît les importations, mais elle devrait s'améliorer modérément à moyen terme, en particulier lorsque les exportations de pétrole commenceront. À mesure que les efforts visant à améliorer l'accès au crédit porteront leurs fruits, le crédit privé devrait dépasser la croissance du PIB nominal et participer à l'expansion du secteur financier.

**9. Le projet d'oléoduc a le potentiel de transformer l'économie du Niger.** Après des phases d'étude, de planification et de négociation qui se sont étalées sur plusieurs années, une convention a été signée avec China National Petroleum Corporation (CNPC) pour la construction d'un oléoduc de 2.000 km qui transportera le pétrole brut des gisements d'Agadem au port de Cotonou, au Bénin, et des accords ont été conclus avec ce pays. Seules manquent encore une étude de faisabilité finale, une étude d'impact sur l'environnement, ainsi que l'autorisation finale de transport, et le montant de la participation de l'État dans la société d'exploitation de l'oléoduc fait encore l'objet de discussions. Le coût du projet est estimé à 6,1 milliards de dollars, soit 60 % du PIB. Une fois que les exportations commenceront, les recettes budgétaires devraient augmenter d'au moins 2 % du PIB, ce qui dégagera de précieuses ressources pour le développement.

**10. Le Niger est en train d'achever la révision de ses comptes nationaux dans le cadre de l'initiative régionale visant à adopter le SCN 2008.** Le PIB pourrait être relevé de plus d'un tiers. Cela s'explique par un ensemble de changements méthodologiques, dont la comptabilisation de la prospection minière comme valeur ajoutée, la correction d'erreurs de classification, telles que l'omission de la valeur ajoutée dans le secteur de l'éducation, et l'inclusion de nouvelles activités, telles que la production de nouvelles cultures agricoles. Les nouveaux comptes seront finalisés d'ici la fin de l'année, après un examen attentif des recommandations faites par le groupe d'experts lors de l'atelier de validation qui s'est tenu en octobre 2019.

**11. La politique budgétaire respectera le critère de convergence de l'UEMOA, selon lequel le déficit ne doit pas dépasser 3 % du PIB.** La loi de finances 2020 présentée au Parlement vise un déficit de 2,7 % par rapport au PIB révisé préliminaire, ce qui laisse une marge de sécurité pour les imprévus. L'assainissement des finances publiques repose surtout sur la mobilisation des recettes, mais la maîtrise des dépenses constitue une seconde ligne de défense, et le gouvernement entend relever la qualité des dépenses. L'augmentation des recettes liée au bond de la production pétrolière en 2022 permettra de réduire davantage le déficit, mais elle devrait être surtout utilisée pour répondre aux besoins urgents du Niger en matière de développement. Cela permettra d'assainir durablement les finances publiques.

## POLITIQUES ET RÉFORMES ÉCONOMIQUES POUR 2019 ET 2020

**12. Le gouvernement reste attaché à mettre en œuvre ses réformes budgétaires pour le reste de 2019.** La loi de finances 2019 comprenait un ensemble de mesures administratives et de politique visant à renforcer à terme la base des recettes. L'effort de mobilisation des recettes a été accentué dans les derniers mois de 2019 pour compenser une grande partie des moins-values des trois premiers trimestres de l'année, et le Comité interministériel de régulation budgétaire n'a pas totalement libéré des crédits, d'où une réduction des dépenses de 15 milliards de FCFA par rapport au programme, ce qui revient à des dépenses financées sur ressources propres (avec OP et hors comptes spéciaux) de 948 milliards de FCFA. Les objectifs de recettes et de solde budgétaire de base ont été assouplis, ne serait-ce qu'en raison de la fermeture des frontières avec le Nigéria, mais le financement intérieur du budget devrait être en deçà de ce qui avait été prévu précédemment grâce à une hausse non-anticipée des dons. Les OI et CR du programme à fin décembre 2019 seront donc ajustés. Pour la suite, l'accent sera mis sur l'élargissement de l'assiette de l'impôt et sur la lutte contre la fraude, tout en évitant de peser davantage sur les entreprises qui paient leurs impôts dans le secteur privé formel, qui est de petite taille. Les mesures concrètes sont les suivantes :

- Une opération visant à **recouvrer les arriérés fiscaux**. L'objectif pour le quatrième trimestre de 2019 est de s'attaquer aux arriérés d'impôts recouvrables de 15 milliards de FCFA. Ceci dégagerait au moins 5 milliards de FCFA de recettes pour cette année-même, et des stratégies de recouvrement seront mises en place pour le montant restant. Les noms des contribuables fraudeurs ont été publiés sur le site web de la DGI.
- Des **plans de performance** pour les administrations des impôts et des douanes qui suivent des indicateurs structurels de performance afin de renforcer systématiquement la capacité de mobilisation. Le profil de ces plans sera revu à la hausse : le directeur général en supervisera la mise en œuvre, développera des lignes directrices sur la mesure des indicateurs et analysera la performance et les prochaines étapes sur une base trimestrielle. Les plans de performance pour 2020 seront adoptés avant fin 2019.
- **L'application de la valeur transactionnelle dans l'évaluation des importations** à des fins fiscales. La DGD va mettre en place un groupe de travail spécifique afin d'accélérer cette tâche. L'objectif immédiat est de mieux alimenter une base de données en y intégrant les prix de référence extraits de la base SYDONIA et les données recueillies par la DGD, afin ensuite d'appliquer systématiquement cette valorisation.
- **Un régime d'inspection fondé sur les risques** à la DGD, mettant l'accent sur les audits après dédouanement. Le gouvernement reste déterminé à lancer la mise en œuvre.
- **Marquage moléculaire des produits pétroliers**. Le gouvernement est déterminé à finaliser le contrat avec un fournisseur d'ici la fin de l'année en vue de commencer le marquage dès mi-2020.

- **Amélioration de la coopération entre la DGD et la DGI.** Les directeurs généraux des impôts et des douanes tiennent déjà des réunions bihebdomadaires. Le lien entre les systèmes informatiques des deux administrations, SYDONIA et SISIC, a été établi, ce qui facilite les vérifications croisées pour détecter la fraude et l'évasion fiscales. En attendant que ce lien soit complètement opérationnel, la DGI a mis en ligne une base de données des numéros d'identification fiscale des opérateurs fiscalement actifs. Le Ministre des Finances a ordonné à la DGI et à la DGD de travailler ensemble pour bloquer les importations des opérateurs non fiscalement actifs dans le cadre du projet d'Enclos fiscal.

**13. Les mesures inscrites dans la loi de finances 2020 s'appuient sur celles de 2019 et sur des initiatives en cours.** Elles devraient dégager des recettes supplémentaires à hauteur d'environ 1 % du PIB. Le budget soumis au Parlement prévoit des dépenses financées sur ressources propres (avec OP et hors comptes des tiers) de 1.175 milliards de FCFA. Compte tenu de l'insuffisance probable des recettes en 2019, qui affectera en partie l'année 2020, ces dépenses semblent à présent trop élevées. Afin de conserver les objectifs de déficit, le gouvernement examinera au début de 2020 la performance budgétaire de 2019 et mettra de côté, au besoin, des autorisations de libération de crédits dans une communication du Ministre des Finances au gouvernement avant fin février 2020. Le cadrage macroéconomique incorpore pour le moment un montant de 36 milliards de FCFA. Les mesures de recettes clé envisagées comprennent :

- Une rationalisation des **exonérations fiscales** qui devrait dégager 0,3 % du PIB la première année et 0,5 % du PIB une fois qu'elle aura été complètement mise en œuvre : i) des droits d'enregistrement et de timbre frapperont désormais les projets financés par les ONG et les agences de développement ; ii) la prestation de services ne sera plus exonérée de la TVA selon le code des investissements, les codes minier, pétrolier, et celui des PPP ; iii) il ne sera plus possible de renouveler les exonérations au titre du code des investissements ; iv) les sous-traitants ne peuvent plus prétendre à des exonérations de la TVA au titre du code pétrolier ; et v) la redevance statistique s'appliquera désormais à toutes les importations exonérées de droits de douane.
- L'installation de **machines de facturation de la TVA** dans les grands magasins.
- Une hausse de la **taxe à la réexportation** afin de lutter contre les reversements frauduleux des marchandises destinées à la réexportation. L'application de la taxe à la réexportation sur l'or importé ayant subi une transformation au Niger et destiné à la réexportation.
- L'actualisation de l'évaluation, actuellement trop faible, des frais d'adduction aux fins de calcul des droits de douane.
- Des **examens contradictoires de la situation personnelle** afin de confronter les éléments du train de vie avec les contributions fiscales.

- Le transfert des **formalités de dédouanement des automobiles**, actuellement effectuées dans des centres à l'intérieur du pays, vers des centres situés aux frontières, en vue de réduire le nombre de véhicules échappant aux contrôles.
- L'augmentation des **amendes en cas de refus de coopérer** avec le fisc.
- L'application des droits d'enregistrement sur les immeubles pris en dation.

**14. En outre, le gouvernement reste déterminé à revoir son système fiscal afin d'en faciliter l'administration.** Le ministère des Finances a sollicité à cet effet une assistance technique du département des finances publiques du FMI.

**15. Le gouvernement entend améliorer la qualité des dépenses.** La loi de finances 2019 a rationalisé plusieurs lignes de dépenses. Pour 2020, les ministères dépensiers seront invités à accroître l'efficacité des dépenses au titre de programmes, en vue de mieux atteindre les objectifs établis selon la méthode du budget programme. Plus concrètement :

- Le gouvernement est déterminé à maximiser les retombées des contrats de **PPP** pour l'économie nigérienne. A cette fin, la finalisation du contrat de PPP pour un pipeline domestique de transport de produits pétroliers a été interrompue dans l'attente d'un examen, d'une analyse coûts-bénéfices et de renégociations avec le partenaire privé. Les termes de référence de l'analyse coûts-bénéfices ont déjà été convenus avec les services du FMI. Le gouvernement s'est engagé à réaliser une analyse coûts-bénéfices de haute qualité qui sera approuvée par les services du FMI avec l'aval des experts de la Banque mondiale. Il demandera également au partenaire privé de fournir une étude de faisabilité financière. Le gouvernement ne lancera le projet renégocié uniquement si l'analyse coûts-bénéfices montre un bénéfice net clairement positif pour le partenaire public et des risques budgétaires maîtrisés. Sinon, le gouvernement abandonnera le projet, ce qui est encore légalement possible. Pour toute future PPP, l'analyse coûts-bénéfices sera publiée avant que le partenaire public engage des obligations contractuelles avec des partenaires privés.
- La mise en œuvre du **système de suivi des principaux programmes sociaux**, conjuguée à l'exercice de revue des dépenses publiques mené par la Banque mondiale, devrait ouvrir la voie à une priorisation et un développement des interventions, telles que les cantines scolaires et les transferts monétaires.
- L'expérience croissante en matière de **budget programme** contribuera à relever l'efficacité des dépenses. Le renforcement continu des capacités permettra de soutenir cet effort.
- La mise en œuvre des **recommandations de la mission d'assistance technique pour l'évaluation de la gestion des investissements publics**, en particulier une meilleure application des exigences relatives à l'examen des projets avant leur éventuelle acceptation, devrait renforcer l'**efficacité de l'investissement public**.

- L'introduction, envisagée à titre pilote, d'un **régime de double autorisation** (AE/CP) dans la loi de finances 2020 ne s'est pas faite, mais le gouvernement est résolu à l'appliquer dans la prochaine loi de finances afin d'améliorer la planification à long terme et de prévenir les perturbations des projets en cours.
- En matière de **marchés publics**, le gouvernement s'emploie à relever la proportion des mises en concurrence, qui est actuellement de deux tiers, à la norme de 95 % fixée par l'UEMOA, ainsi qu'à élargir ces procédures à d'importantes entités administratives publiques qui reçoivent de grands volumes de subventions et de transferts, telles que la CAIMA et l'OPVN. Un suivi régulier sera assuré.
- L'amélioration des résultats des **entités et entreprises publiques** (EEP) demeure un objectif important afin d'améliorer la prestation de services et de réduire les risques budgétaires. La surveillance financière et la gouvernance seront améliorées et des contrats de performance seront mis en place, en plus de ceux qui existent déjà pour les sociétés de distribution d'eau (SPEN) et d'électricité (NIGELEC). L'unité du ministère des Finances chargée de la surveillance des EEP a déjà été transformée en Direction générale.
- L'**examen fonctionnel de l'administration publique**, en cours, ouvre la voie à une rationalisation et/ou restructuration des agences publiques. Il devrait être achevé d'ici mi-2020.

#### 16. Le gouvernement reste déterminé à améliorer la gestion de la dette et de la trésorerie :

- À la suite des progrès récents, les **arriérés de paiement intérieurs** seront presque ramenés à zéro à compter de septembre.
- Afin d'atténuer les difficultés que le Trésor éprouve à refinancer la dette à court terme, l'important appui budgétaire attendu de la Banque mondiale servira principalement à **rembourser la dette sur les marchés régionaux**.
- **La mise en œuvre du compte unique du Trésor** (CUT) entre dans sa phase finale. Le Ministre des Finances a ordonné la fermeture des comptes de l'ARCEP dans les banques commerciales à fin 2019 et leur transfert au CUT. Le gouvernement traitera le cas de CAIMA et l'OPVN relativement au périmètre du CUT, en fonction de leur statut juridique. Dans tous les cas, l'évolution de leur position financière avec les banques sera prise en compte dans l'évaluation de la performance budgétaire du Niger. Le gouvernement a analysé l'écart substantiel entre les soldes initiaux des comptes transférés et les montants reçus par le CUT et a transmis une copie du rapport préliminaire aux services du FMI.
- Le gouvernement reste déterminé à préserver les fonctions renforcées du **Comité interministériel de la dette publique et des aides budgétaires**. Celui-ci continuera à se réunir chaque trimestre afin d'évaluer la dette et les garanties publiques. Il certifiera aussi la conformité des projets financés par endettement aux procédures de sélection établies. Son champ de compétence a été étendu aux PPP, aux dettes des grandes entreprises publiques et des entités

administratives et aux collectivités locales. L'établissement de rapports trimestriels sur la gestion de la dette se poursuivra. Le rapport annuel 2019 sera préparé et publié au premier trimestre 2020. Il couvrira également la dette des principales entités et entreprises publiques, ainsi que celle des administrations locales.

- Le gouvernement restera prudent en contractant des emprunts extérieurs. Toutefois, la forte concentration des appuis des bailleurs de fonds nécessite la signature de conventions à hauteur de 100 milliards de FCFA de plus que précédemment programmé. Le gouvernement demande une modification du CR sur le plafond de l'endettement CGE pour le porter à 325 milliards de FCFA à fin décembre 2019 et éviter de bloquer des projets vitaux au développement du Niger. Jusqu'à présent, le Niger a presque exclusivement contracté des emprunts extérieurs concessionnels. Cette approche prudente se poursuivra.

#### **17. Le gouvernement est déterminé à maximiser les retombées des réformes**

**administratives.** A cette fin, des ressources financières suffisantes seront dédiées à la formation, à la maintenance de systèmes de technologie de l'information et à d'autres opérations. Dans la mesure du possible, le financement sera obtenu des bailleurs de fonds.

#### **18. D'autres réformes destinées à améliorer l'efficacité du secteur public sont en cours de**

**mise en œuvre.** Il s'agit notamment de la réforme de la fonction publique ainsi que de celle de la gouvernance des entreprises et des entités administratives publiques. On procède actuellement à un réexamen des processus de gestion des ressources humaines au sein des administrations, à une étude fonctionnelle des ministères et à la constitution d'une base de données biométrique pour les fonctionnaires et les autres agents publics. À la suite d'audits de performance de cinq grandes entreprises publiques et entités administratives, un plan d'action est en cours d'élaboration pour améliorer le cadre de gouvernance ; ce plan porte sur la supervision financière, la sélection des membres des conseils d'administration, les contrôles, et le traitement de l'information financière.

#### **19. Le gouvernement est en train d'élaborer les grands axes de la gestion de la forte**

**augmentation attendue des recettes pétrolières à partir de 2022.** Il vise à en maximiser les retombées pour l'économie nigérienne, ce qui pourrait nécessiter de prendre des participations dans la société d'exploitation de l'oléoduc, si les conditions sont favorables et que les risques budgétaires restent maîtrisés. Le gouvernement continuera à consulter et collaborer étroitement avec le FMI dans ce domaine avant de prendre des décisions irrévocables. En ce qui concerne le cadre institutionnel gouvernant le secteur pétrolier, l'objectif est que les taxes liées au pétrole demeurent à tout moment sous le contrôle exclusif du Trésor. Plus généralement, le Ministère des Finances assurera le rôle principal dans l'administration des flux financiers issus du secteur pétrolier. Dans ce contexte, le gouvernement recourra à l'assistance technique du FMI. D'autres dispositions contractuelles sont tout aussi importantes, notamment les exigences en matière de contenu local, les droits d'accès des tiers, et une concurrence sur un pied d'égalité entre les investisseurs étrangers et nigériens. Le gouvernement est en train de prendre conseil au plus haut niveau afin de garantir les meilleurs résultats. La majorité des recettes supplémentaires seront probablement consacrées au développement du Niger, tout en tenant compte d'éventuels goulots d'étranglement au niveau de l'offre, de la capacité administrative limitée pour augmenter rapidement les dépenses sans en

compromettre la qualité, et de la volatilité des recettes pétrolières. Des plans bien conçus en matière de finances publiques et de dépenses à moyen terme, et des règles budgétaires avisées pourront contribuer à relever ces contraintes.

## RÉFORMES STRUCTURELLES PLUS LARGES

**20. Un secteur privé fort est indispensable pour améliorer le niveau de vie et créer des emplois.** Le gouvernement reconnaît qu'il est devenu plus urgent de renforcer et diversifier le secteur privé non pétrolier, étant donné la perspective d'une vaste expansion du secteur pétrolier, et il redoublera d'efforts en ce sens. En plus des efforts existants visant à améliorer le climat des affaires, le gouvernement prévoit de lancer un effort concerté dans le cadre d'une plateforme associant les parties prenantes, dont le secteur privé. L'objectif est de déclencher une dynamique auto-entretenu, tout en respectant les contraintes budgétaires. Il fera le premier pas en proposant une masse critique de réformes concrètes, mesurables et assorties de délais, avant de demander au secteur privé et aux bailleurs de fonds de faire de même. Leur application fera l'objet d'un suivi et des consultations ultérieures corrigeront au besoin la trajectoire et étofferont le programme. Le gouvernement s'efforcera également de renforcer les mesures d'incitation pour le secteur privé local, en vue de formaliser des mesures positives telles que l'accès au crédit, la formation, la certification et des partenariats avec des entreprises étrangères.

**21. L'expansion du secteur financier et l'inclusion financière sont essentielles pour développer le secteur privé.** Le potentiel de nouveaux dispositifs de financement sera pleinement exploité, notamment le crédit-bail, des projets de warrantage avec l'UE et la Banque mondiale, le dispositif régional de financement de la BCEAO, des prêts cofinancés par le biais de la Maison de l'entreprise, et le soutien au secteur agricole en rendant le FISAN entièrement opérationnel. Le cadre régissant les activités de banque et de paiement mobile est en place, mais les nouvelles possibilités doivent encore être vulgarisées, l'interconnexion améliorée et les déficits d'infrastructures comblés. La nouvelle stratégie de microfinance sera mise en œuvre après que la table ronde des bailleurs de fonds aura été organisée ; elle sera accompagnée d'un plan de restructuration crédible.

**22. Améliorer la gouvernance demeure nécessaire.** Dans ce contexte, le gouvernement a soumis en octobre son dossier de candidature pour rejoindre l'initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) ; une réponse favorable est attendue d'ici la fin de l'année ou début 2020. Le gouvernement s'est engagé à publier tous les contrats liés aux ressources naturelles sur le site web de l'ITIE. En outre, l'agence anti-corruption HALCIA a traité un nombre record de dossiers cette année, modernisé son site web pour permettre le dépôt de plaintes en ligne, et lancé une campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux. Le gouvernement reste déterminé à moderniser davantage son régime de déclaration des biens pour les hauts fonctionnaires afin de le rendre le plus efficace possible. Concernant la LBC/FT, le Niger a adopté le rapport d'évaluation nationale des risques en juillet 2019 et agira sur la base du plan d'actions.

**23. Le gouvernement a enregistré des progrès en matière de transparence budgétaire.** La publication du budget 2019 tel qu'il a été soumis à l'Assemblée nationale a constitué une première

étape. Le gouvernement continuera de respecter les obligations légales de publier des documents essentiels, notamment les résultats budgétaires, en temps utile, les projets de budgets et les budgets votés, y compris les budgets rectificatifs, un budget citoyen et les principales conventions passées avec des investisseurs étrangers, les contrats de PPP et les attributions de marchés publics. Le journal officiel sera consultable gratuitement en ligne à compter de 2020.

**24. Le gouvernement s'est engagé à relever les défis démographiques auxquels fait face le Niger pour atteindre les objectifs fixés dans le PDES 2017-2021.** Il s'appuiera sur la nouvelle politique nationale genre et le décret sur l'éducation des filles, et intensifiera les campagnes de sensibilisation des chefs religieux et de la population dans son ensemble. Le Niger collabore étroitement avec la Banque mondiale pour prendre d'autres mesures ambitieuses, telles qu'établir des comités de protection des enfants au niveau local, permettre aux adolescentes mariées d'accéder à des services de santé sans le consentement de leur époux ou de leurs parents, et donner aux adolescentes le droit de poursuivre leur scolarité une fois mariées ou enceintes. La communauté des bailleurs de fonds sera invitée à développer les projets portant sur l'égalité des sexes et la démographie. Il existe aussi des synergies importantes entre les dépenses de protection sociale et les questions démographiques et de genre. Par exemple, un programme de cantines scolaires de plus grande portée contribuerait à prolonger la scolarisation des filles, ce qui découragerait les mariages et les grossesses précoces.

## SUIVI DU PROGRAMME

**25. Compte tenu des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme appuyé par la FEC et des mesures envisagées dans le cadre du MPEF,** le gouvernement sollicite la modification du critère de réalisation continu sur les nouveaux emprunts extérieurs CGE et celle du critère de réalisation à fin décembre 2019 sur le financement intérieur afin de tenir compte des derniers développements budgétaires, l'approbation de la cinquième revue appuyée par la FEC et le décaissement de 14,1 millions de DTS.

**26. Le suivi du programme s'appuiera sur des critères de réalisation (tableau 1) et des repères structurels (tableaux 2 et 3).** Les autorités fourniront aux services du FMI les informations et données statistiques mentionnées dans le protocole d'accord technique ci-joint et toute autre information qu'elles jugeraient nécessaire ou que les services du FMI pourraient solliciter aux fins de suivi du programme.

**27. Le programme fera l'objet d'un suivi sous la forme de revues semestrielles.** Il est prévu que la sixième et dernière revue aura lieu le 8 avril 2020 ou ultérieurement, mais avant l'expiration du programme le 22 avril 2020.

**Tableau 1. Niger : critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs (mars-décembre 2019)**  
(En milliards de francs CFA)

	Fin mars 2019			Fin juin 2019			Fin septembre 2019			End-Dec. 2019			
	Objectifs indicatifs			Critères de réalisation			Objectifs indicatifs			Performance Criteria			
	Prog.	Réel.	Statut	Prog.	Réel.	Statut	Prog.	Réel.	Statut	Prog.	Adj.	Réel.	Statut
<b>A. Critères de réalisation et objectifs indicatifs<sup>1</sup></b> (Plafond sur le montant cumulé pour chaque année fiscale)													
Financement intérieur net du gouvernement, hors financement net du FMI	69.7	0.0	Observé	74.0	20.2	Observé	113.1	0.0	Observé	21.9	-47.6	...	...
Ajustement pour insuffisance d'appuis budgétaires extérieurs <sup>2</sup>	...	...	...	...	49.1	Observé	...	62.2	...	...	...	...	...
Ajustement pour réduction du stock d'obligations de paiement non-apurées par rapport au niveau à fin 2018 <sup>3</sup>	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Ajustement pour emprunt au titre de l'opération PBC <sup>4</sup>	69.7	29.0	Observé	143.3	122.6	Observé	175.3	199.7	Non-observé	...	...	...	...
Financement intérieur net du gouvernement ajusté, hors financement net du FMI													
Pour mémoire :													
Appuis budgétaires extérieurs <sup>5</sup>	0.0	16.0	Observé	28.2	8.0	Observé	28.2	35.7	Observé	160.1	316.9	Observé	Observé
<b>B. Critères de réalisation continus<sup>1</sup></b> (Plafond)													
Accumulation des arriérés de paiement extérieurs du gouvernement	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	Observé	Observé
Stock d'arriérés de paiement intérieurs sur obligations du gouvernement <sup>6</sup>	5.0	43.0	Non-observé	5.0	14.5	Observé	25.0	8.9	Observé	5.0	5.0	Observé	Observé
Valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure publique et publiquement garantie contractée depuis 1 <sup>er</sup> janvier 2019	225.0	11.9	Observé	225.0	116.5	Observé	225.0	158.0	Observé	225.0	325.0	Observé	Observé
Critère ajusté pour la VA de la nouvelle dette extérieure publique et publiquement garantie contractée depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2019 <sup>7</sup>													
<b>C. Objectifs indicatifs</b> (Cumulés pour chaque année fiscale)													
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus), plancher	-56.1	-51.0	Observé	-99.0	-69.4	Observé	-124.7	-162.5	Non-observé	-157.9	-201.6	Non-observé	Non-observé
Solde budgétaire de base (base engagements, dons inclus), plancher	-56.1	-43.0	Observé	-70.8	-61.4	Observé	-96.5	-134.8	Non-observé	-39.4	-3.1	Non-observé	Non-observé
Recettes budgétaires, plancher	195.2	205.6	Observé	417.6	438.1	Observé	652.1	639.8	Non-observé	889.8	866.2	Non-observé	Non-observé
Dépenses de réduction de la pauvreté, plancher	150.7	152.2	Observé	301.4	311.1	Observé	452.2	454.1	Observé	602.9	602.9	Observé	Observé
Ratio des dépenses exceptionnelles sur les dépenses ordonnées (en pourcentage), plafond <sup>8</sup>	5.0	3.2	Observé	5.0	3.3	Observé	5.0	2.6	Observé	5.0	5.0	Observé	Observé

Sources: Autorités nigériennes ; et estimations et projections des services du FMI

<sup>1</sup> Les indicateurs de programme sous les titres A ci-dessus sont des critères de réalisation à fin juin et fin décembre, des objectifs indicatifs à fin mars et à fin septembre.

<sup>2</sup> Le plafond du financement intérieur du budget fera l'objet d'ajustements au cas où le montant des décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure (définie dans la note 5) est inférieur aux prévisions du programme ; les plafonds trimestriels seront alors relevés proportionnellement dans la limite de 30 milliards de FCFA.

<sup>3</sup> A partir de fin juin 2019, le plafond du financement intérieur du budget sera augmenté/réduit par la réduction/augmentation de l'encours des obligations de paiement intérieur depuis fin 2018, excluant l'ajustement de la journée complémentaire. Les obligations de paiement intérieur incluent les arriérés et les fonds en roulement ; elles s'élevaient à 95,8 milliards de FCFA à fin 2018. Ce facteur d'ajustement sera réduit par le montant de l'aide budgétaire extérieure dépassant le montant programmé tel que quantifié dans la ligne "pro memoria" de ce tableau et sera plafonné à 50 milliards de FCFA.

<sup>4</sup> A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2019, le plafond du financement intérieur net sera réduit du montant de l'emprunt au titre de l'opération PBC.

<sup>5</sup> Aide budgétaire extérieure (excluant le financement net par le FMI).

<sup>6</sup> Le stock augmente à 25 milliards de FCFA à la date d'achèvement de la quatrième revue et demeure à ce niveau jusqu'au 30 septembre 2019. Le 1<sup>er</sup> octobre 2019 le stock sous le CR continu est réduit à 5 milliards de FCFA jusqu'à la fin de l'accord.

<sup>7</sup> Le nouveau plafond a été observé le reste du mois de juin et en juillet.

<sup>8</sup> A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2019, le plafond de la VA de la nouvelle dette extérieure publique et publiquement garantie sera augmenté du montant de l'emprunt au titre de l'opération PBC jusqu'à un montant de 140 milliards de FCFA.

Les dépenses exceptionnelles se réfèrent à des paiements effectués par le Trésor sans autorisation préalable, à l'exclusion des paiements au titre du service de la dette et des dépenses en relation avec des exonérations.

**Tableau 2. Niger : repères structurels récurrents pour le programme,**  
décembre 2018 – décembre 2019

<b>Mesure</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Progression</b>	<b>Logique macroéconomique</b>
Débloquer les crédits budgétaires trimestriels au cours du premier mois du trimestre, en fonction des propositions du comité de régulation.	Trimestriel	Respecté pour T4 2018 – T3 2019	Améliorer la gestion du budget et de la trésorerie.
Établir un plan d'engagements trimestriel conforme au plan de trésorerie correspondant.	Trimestriel	Respecté pour T4 2018 – T3 2019	Améliorer la gestion du budget et de la trésorerie.
Établir des rapports trimestriels sur la gestion de la dette à faire valider par le Comité national de gestion de la dette publique.	Trimestriel	Respecté pour T4 2018 – T3 2019	Améliorer la gestion de la dette.
Réunir le Comité interministériel de gestion de la dette au moins une fois par trimestre. Publier ses décisions, une liste des emprunts nouvellement autorisés et le point de vue exprimé par le ministère des Finances dans les rapports trimestriels sur la gestion de la dette.	Trimestriel	Respecté pour T4 2018 – T3 2019	Dispositif de contrôle de la contraction de nouvelle dette publique.
Fournir aux services du FMI une liste des nouvelles exonérations fiscales.	Trimestriel	Non respecté	Protéger l'assiette des impôts.
Préparer un plan d'emprunt révisé.	À fin juin 2019	Respecté	Améliorer la gestion de la dette.

**Tableau 3. Niger : Mesures préalables et repères structurels,**  
juin-décembre 2019

<b>Mesure</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Progression</b>	<b>Logique macroéconomique</b>
<b>Mesure préalable</b>			
<u>RS manqué comme mesure préalable</u> : Établir un système de suivi des principaux programmes sociaux, notamment pour les dépenses et les progrès vers la réalisation des objectifs.		Respecté	Améliorer l'efficacité de la protection sociale.
<b>Politique budgétaire et administration des recettes</b>			
Présenter aux services du FMI, pour discussion, des propositions concrètes de réduction des exonérations fiscales ayant des incidences considérables sur les recettes.	Fin juin 2019	Respecté	Générer des recettes.
Présenter à l'assemblée nationale une législation visant à réduire les exonérations fiscales ayant des incidences considérables sur les recettes.	Fin septembre 2019	Respecté	Générer des recettes.
<b>Gestion des finances publiques</b>			
Prendre toutes les dispositions juridiques et organisationnelles permettant à une unité de gestion de la dette, au sein de la direction générale du Trésor, chargée de la totalité de la dette publique et dotée d'une structure « front-middle-back », de commencer à opérer à la fin de 2019.	Fin décembre 2019	Respecté	Améliorer la gestion de la dette publique.

**Tableau 3. Niger : Mesures préalables et repères structurels (suite et fin),**  
juin-décembre 2019

Mesure	Calendrier	Progression	Logique macroéconomique
<b>Autres réformes structurelles</b>			
Établir un système de suivi des principaux programmes sociaux, notamment pour les dépenses et les progrès vers la réalisation des objectifs.	Fin juin 2019	Non respecté	Améliorer l'efficacité de la protection sociale.
Publier une nouvelle stratégie d'inclusion financière et organiser une table ronde des bailleurs de fonds.	Fin juin 2019	Non respecté, stratégie publiée mais table ronde pas encore organisée.	Améliorer l'accès au financement et l'environnement des affaires
Soumettre au parlement, en concertation avec les services du FMI, un projet de loi sur les obligations de déclaration de patrimoine des hauts responsables publics et introduire des sanctions pour non-respect de ces obligations.	Fin septembre 2019	Non respecté	Améliorer la gouvernance et la transparence.
<p><u>Proposé à modifier et reprogrammer :</u></p> Publier sur un site web officiel la liste des hauts responsables publics visés aux articles 51 et 78 de la Constitution, en indiquant s'ils respectent ou non les obligations de déclaration, ainsi que leurs deux dernières déclarations, conformément à la Constitution.	Fin décembre 2019		Améliorer la gouvernance et la transparence.

**Tableau 4. Niger : Calendrier proposé pour les décaissements au titre de la FEC,**  
2017–20

<b>Montant (en millions de DTS)</b>	<b>Conditions nécessaires pour le décaissement</b>	<b>Date de disponibilité<sup>1/</sup></b>
14,1	Approbation de l'accord FEC par le conseil d'administration du FMI	23 janvier 2017
14,1	Observation des critères de réalisation continus et des critères de réalisation pour fin juin 2017 ; achèvement de la première revue de l'accord	15 décembre 2017
14,1	Observation des critères de réalisation continus et des critères de réalisation pour fin décembre 2017 ; achèvement de la deuxième revue de l'accord	1 juin 2018
14,1	Observation des critères de réalisation continus et des critères de réalisation pour fin juin 2018 ; achèvement de la troisième revue de l'accord	10 décembre 2018
33,84	Observation des critères de réalisation continus et des critères de réalisation pour fin décembre 2018 ; achèvement de la quatrième revue de l'accord	26 juin 2019
14,1	Observation des critères de réalisation continus et des critères de réalisation pour fin juin 2019 ; achèvement de la cinquième revue de l'accord	8 janvier 2020
14,1	Observation des critères de réalisation continus et des critères de réalisation pour fin décembre 2019 ; achèvement de la sixième et dernière revue de l'accord <sup>1/</sup>	8 avril 2020
118,44	Total	

1/ Pour les revues achevées, la date indiquée est la date de réunion du conseil d'administration.

Source : Fonds monétaire international.

## Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

Niamey, le 16 décembre 2019

**1. Ce protocole d'accord technique définit les critères de réalisation et les objectifs indicatifs du programme du Niger dans le cadre de l'accord sur la Facilité élargie de crédit (FEC) couvrant la période allant du deuxième trimestre 2018 au premier trimestre 2020.** Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs pour 2019 figurent au tableau 1 du Mémoire de politiques économique et financière (MPEF) qui accompagne la lettre d'intention du 16 décembre 2019. Les repères structurels se trouvent dans les tableaux 2 et 3. Ce protocole d'accord technique présente aussi les obligations de communication des données nécessaires au suivi du programme.

### DÉFINITIONS

**2. Dans ce protocole technique, on utilisera les définitions suivantes des termes « État », « dette », « arriérés de paiement » et « obligations de l'État » :**

- a) L'**État** est l'État central de la République du Niger ; il n'inclut aucune subdivision politique, entité publique – ou banque centrale – ayant une personnalité juridique distincte.
- b) Comme il est spécifié au paragraphe 8 des Directives sur les conditionnalités concernant la dette publique dans le cadre des facilités du FMI, adoptées par la décision numéro 15688-(14/107) du Conseil d'administration du FMI du 5 décembre 2014, la **dette** s'entend comme une obligation directe, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeur sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en capital et/ou en intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont principalement : i) des prêts, c'est-à-dire des avances de fonds effectuées par le créancier au profit du débiteur sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment des dépôts, des bons, des titres obligataires, des crédits commerciaux et des crédits-acheteurs) et des échanges temporaires d'actifs, équivalant à des prêts totalement garantis, en vertu desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant dans le futur les actifs donnés en garantie à l'acheteur (par exemple, accords de rachat ou accords officiels d'échange) ; ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels un fournisseur accorde à un client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison du bien ou de la réalisation du service ; iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des contrats donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pendant une (ou plusieurs) période(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie attendue de ce bien, le titre de propriété étant conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actuelle (au début du bail) de tous les paiements anticipés au titre du bail pendant la période couverte par le

contrat à l'exception de ceux nécessaires à l'exploitation, aux réparations et à l'entretien du bien concerné. Selon la définition de la dette mentionnée ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordés par une juridiction faute d'avoir honoré une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le fait de ne pas honorer une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple le paiement à la livraison) ne donne pas lieu à création de dette.

- c) La valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure publique et à garantie publique actualise à un taux annuel de 5 % le flux de paiements futurs, sauf pour les emprunts ayant un élément don négatif auquel cas la VA est considérée comme égale à la valeur de l'emprunt. Le calcul de la VA est basé sur le montant des emprunts contractés pendant une année donnée indépendamment de la date des décaissements.
- d) Les **arriérés de paiement intérieurs** sont les montants dus en interne par l'État, mais non versés. Ils comprennent les dépenses de l'exercice budgétaire engagées et non réglées dans un délai de 90 jours. Les **arriérés de paiement extérieurs** sont les engagements échus mais non réglés.
- e) Les **obligations** de l'État comprennent tous les engagements financiers de l'État acceptés comme tels par ce dernier (y compris toute dette de l'État).

## A. Critères de réalisation quantitatifs

### Financement intérieur net de l'État

#### *Définition*

3. On définit le **financement intérieur net de l'État** comme la somme (i) **du crédit bancaire net à l'État** et (ii) **du financement intérieur net non bancaire de l'État**, qui inclut les titres émis par l'État en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales résidentes, le produit de la cession d'actifs publics et celui des privatisations.

4. **Le crédit bancaire net à l'État est le solde de ses créances et de ses dettes vis-à-vis des institutions bancaires nationales.** Les créances de l'État comprennent les avoirs liquides du Trésor nigérien, les obligations cautionnées, les dépôts auprès de la banque centrale et les dépôts du Trésor auprès des banques commerciales (y compris ceux de ses agences régionales). Les dépôts de l'État dans les banques commerciales sont exclus de ses créances dans la mesure où ils ne servent qu'à couvrir des dépenses en capital à financement extérieur.

5. **La dette de l'État à l'égard du système bancaire comprend les concours de la banque centrale (à l'exclusion du financement net par le FMI au titre de la FEC),** la contrepartie en FCFA de l'attribution générale de DTS effectuée en 2009, les concours des banques commerciales (dont les titres d'État détenus par la banque centrale et les banques commerciales) et les dépôts auprès des comptes chèques postaux (CCP).

**6. Le crédit bancaire net à l'État, défini par la BCEAO, englobe toutes les administrations centrales.** Le crédit bancaire net à l'État ainsi que le montant des bons et des obligations du Trésor émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA sont calculés par la BCEAO.

**7. Le financement intérieur net non bancaire comprend :** (i) la variation de l'encours des titres d'État (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales résidentes ; (ii) la variation de l'encours des comptes de dépôt des correspondants du Trésor ; (iii) la variation des soldes de divers comptes de dépôt auprès du Trésor et (iv) la variation de l'encours des créances sur l'État auquel le secteur privé a renoncé. Le financement non bancaire net de l'État est calculé par le Trésor nigérien.

**8. Les objectifs trimestriels de 2018 et 2019** portent sur la variation entre, respectivement, les montants à fin décembre 2017 et fin décembre 2018 et la date choisie pour le critère de réalisation ou l'objectif indicatif.

### **Ajustements**

**9. Le plafond du financement intérieur net de l'État** sera ajusté si les décaissements de l'aide budgétaire extérieure nets du service de la dette extérieure et des paiements au titre des arriérés extérieurs – y compris les décaissements dans le cadre de la FEC – s'avèrent inférieurs aux prévisions du programme.

**10. Si les décaissements de l'aide budgétaire extérieure** s'avèrent inférieurs aux montants prévus à la fin de chaque trimestre, les plafonds trimestriels correspondants seront relevés pro tanto dans la limite de 30 milliards de FCFA. A partir du 1er octobre 2019, le plafond du financement intérieur net sera réduit du montant de l'emprunt au titre de l'opération PBG de la Banque mondiale.

**11. Pour 2018, mais pas pour 2019, le plafond du financement intérieur net sera aussi ajusté des déviations par rapport à l'apurement programmé des arriérés de paiement intérieurs.** Plus précisément, il sera ajusté en hausse (en baisse) à concurrence de l'apurement au-delà (en deçà) des montants programmés. L'ajustement en hausse est plafonné à 30 milliards de FCFA. A partir de juin 2019, le plafond du financement intérieur du budget sera augmenté/réduit par la réduction/augmentation de l'encours des obligations de paiement intérieur depuis fin 2018, excluant l'ajustement de la journée complémentaire. Les obligations de paiement intérieur incluent les arriérés et les fonds en route ; elles s'élevaient à 95,8 milliards de FCFA à fin 2018. Ce facteur d'ajustement sera réduit par le montant de l'aide budgétaire extérieure dépassant le montant programmé tel que quantifié dans la ligne "pro memoria" de ce tableau et sera plafonné à 50 milliards de FCFA.

### **Obligation d'information**

**12. Des données détaillées sur le financement intérieur de l'État** seront communiquées mensuellement dans un délai de six mois après la fin de chaque mois.

## Stock des arriérés de paiement intérieurs

### Définition

**13. Pour 2018, la réduction des arriérés de paiement intérieurs** est la différence entre leur encours à la fin de 2017 et à la date de référence. Pour 2019, l'encours des arriérés de paiement intérieurs reste plafonné. Le plafond est établi à 25 milliards de FCFA à partir de la date d'achèvement de la quatrième revue et jusqu'au 30 septembre 2019 inclus, et réduit à 5 milliards de FCFA à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2019 et jusqu'à la fin de la période de l'accord.

**14. Le Centre d'amortissement de la dette intérieure de l'État (CAADIE) et le Trésor** sont chargés de calculer l'encours des arriérés de paiement intérieurs sur les obligations de l'État et d'enregistrer leur remboursement.

**15. Des données sur l'encours, l'accumulation (la variation des restes à payer du Trésor)** et le remboursement des arriérés de paiement intérieurs sur les obligations de l'État seront communiquées dans un délai de six semaines après la fin de chaque mois.

### Ajustement

**16. L'apurement des arriérés programmé en 2018 sera ajusté en hausse (en baisse)** d'un montant équivalent à l'apurement des arriérés en deçà (au-delà) du niveau prévu pour fin 2017. L'objectif ajusté des arriérés de paiement intérieurs ne peut être négatif.

**17. Pour l'évaluation des résultats comparés à l'objectif à fin décembre 2018,** l'apurement des arriérés de paiement intérieurs comprend leur réduction pendant la période couverte par le budget complémentaire<sup>1</sup>.

**18. Pour l'évaluation des résultats comparés aux objectifs de 2019,** l'encours des arriérés intérieurs sera calculé en excluant la réduction des arriérés intervenue pendant la période complémentaire.

## Arriérés de paiement extérieurs

### Définition

**19. La dette de l'État** est l'encours de la dette due ou garantie par l'État. Dans le cadre du programme, le Gouvernement s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiement sur sa dette extérieure (qui comprend les bons et les obligations du Trésor émis sur le marché financier régional de l'UEMOA) à l'exception des arriérés au titre de dettes en cours de renégociation avec des créanciers extérieurs, notamment ceux du Club de Paris.

<sup>1</sup> On révisé les comptes budgétaires de l'année en cours pour intégrer les engagements de dépense pris pendant l'année budgétaire en cours, mais non exécutés jusqu'à la période complémentaire (janvier et février) de l'année budgétaire suivante.

***Obligation d'information***

**20. Des données sur l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiement extérieurs seront communiquées mensuellement** dans un délai de six semaines après la fin de chaque mois

**Dettes extérieures à court terme de l'État central*****Définition***

**21. Le Gouvernement ne contractera ni ne garantira aucune nouvelle dette extérieure d'une échéance initiale inférieure à un an.** Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle qu'elle est définie au paragraphe 8 des Directives sur les conditionnalités de la dette publique dans les facilités du FMI, adoptées par la décision n°15688-(14/107) du conseil d'administration du FMI du 5 décembre 2014, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie pour laquelle aucune valeur n'a été reçue. Les emprunts à court terme en rapport avec des importations sont exclus de ce critère de réalisation de même que les titres à court terme émis en FCFA sur le marché financier régional.

***Obligation d'information***

**22. Des précisions sur tous les emprunts extérieurs de l'État seront communiquées mensuellement** dans un délai de six mois après la fin de chaque mois. La même obligation s'applique aux garanties accordées par l'État.

**Valeur actuelle de la dette extérieure publique et à garantie publique*****Définition***

**23. Dans l'optique du programme, la définition de la dette est formulée au paragraphe 8 a) des Directives sur les conditionnalités de la dette publique dans les facilités du FMI jointes à la décision du Conseil d'administration du FMI no 15688-(14/107), adoptées le 5 décembre 2014.** (<http://www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4927>)

- (a) Aux fins de ces directives, le terme « dette » s'entend comme une obligation courante, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition d'une valeur sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services à un (ou à plusieurs) moment(s) futur(s) ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en capital et/ou en intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, les principales étant les suivantes :
- (i) des prêts, c'est-à-dire des avances de fonds effectuées par le créancier au profit du débiteur sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser les fonds à l'avenir (des dépôts, des titres obligataires, des crédits commerciaux et des crédits-acheteurs) et

des échanges temporaires d'actifs équivalant à des prêts entièrement garantis, en vertu desquels le débiteur est tenu de rembourser les fonds, et généralement de payer un intérêt, en rachetant ultérieurement les actifs donnés en garantie (par exemple, accords de rachat ou accords officiels d'échange) ;

- (ii) Des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur permet au client de différer le paiement jusqu'à une date postérieure à celle où les biens sont livrés ou les services rendus ;
- (iii) Des crédits-bail, c'est-à-dire des contrats donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pendant une ou plusieurs périodes spécifiées, généralement plus courtes que la durée de vie attendue du bien, tandis que le bailleur conserve le titre de propriété. Aux fins de ces directives, la dette est la valeur actuelle (au début du bail) de tous les paiements au titre du bail qui sont censés être effectués pendant la période couverte par le contrat à l'exception de ceux nécessaires à l'exploitation, à la réparation ou à l'entretien du bien.

(b) Selon la définition susmentionnée de la dette, les arriérés, pénalités et indemnités accordés par des juridictions en cas de non-respect d'une obligation contractuelle constituant une dette sont des dettes. Le fait de ne pas honorer une obligation non considérée comme une dette selon cette définition (le paiement à la livraison par exemple) ne donne pas lieu à une dette.

**24. En ce qui concerne les critères de réalisation applicables,** la garantie d'une dette découle de toute obligation juridique explicite pour l'État d'honorer le service d'une dette en cas de non-paiement par le débiteur (paiements en numéraire ou en nature).

**25. En ce qui concerne le critère de réalisation applicable, on définit la dette extérieure comme une dette libellée ou devant être remboursée dans une autre monnaie que le franc CFA.** Cette définition s'applique aussi aux dettes contractées entre pays membres de l'UEMOA et auprès d'institutions financières de l'UEMOA.

**26. En ce qui concerne ce critère de réalisation, le secteur public comprend l'État tel que défini au paragraphe 2 ci-dessus et les entreprises publiques suivantes :**

(i) *Société nigérienne d'électricité (Nigelec)*; (ii) *Société de construction et de gestion des marchés (Socogem)*; (iii) *Société nigérienne des produits pétroliers (Sonidep)* ; (iv) *Société nigérienne des télécommunications (Sonitel)*; (v) *Société de patrimoine des mines du Niger (Sopamin)* et (vi) *Société propriétaire et exploitante de l'hôtel Gaweeye (SPEG)*.

**27. On définit une dette extérieure comme une dette contractée ou dont le service est effectué dans une monnaie autre que le franc de la communauté financière africaine (FCFA).**

**28. Le critère de réalisation (CR) est un plafond qui s'applique à la valeur actuelle de toute nouvelle dette extérieure (concessionnelle ou non concessionnelle) contractée ou garantie par**

**l'État central**, y compris les engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune valeur n'a été reçue. Il ne s'applique pas :

- (a) aux crédits acheteurs ou aux crédits liés aux échanges dont l'échéance ne dépasse pas trois mois ;
- (b) aux accords de rééchelonnement ;
- (c) aux décaissements du FMI.

**29. Date contractuelle applicable.** Pour le suivi du programme, on présume que la dette extérieure est contractée ou garantie à la date d'entrée en vigueur du contrat, ce qui comprend, le cas échéant, son approbation par le (les) membre(s) du Gouvernement du Niger habilité(s) à la donner.

**30. Monnaie dans laquelle la dette est libellée.** Pour les besoins du programme, la valeur en FCFA de la nouvelle dette extérieure contractée en 2018 est calculée en prenant le taux de change moyen de janvier 2018 qui figure dans la base de données des statistiques financières internationales (SFI) du FMI.

**31. Calcul de la VA.** On calcule la valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure en actualisant tous les décaissements et paiements liés au service de la dette (capital et intérêt) prévus, en appliquant le taux d'actualisation de 5 % du programme et en tenant compte de toutes les modalités de l'emprunt : décaissements prévus, échéance, période de grâce, calendrier des paiements, commissions à régler immédiatement et commissions de gestion. La VA est calculée en utilisant le « modèle AVD » du FMI, qui est basé sur le montant de l'emprunt et sur les paramètres mentionnés ci-dessus. S'agissant des emprunts dont l'élément don est égal ou inférieur à zéro, la VA est considérée comme égale à la valeur faciale.

### **Ajustement**

**32. Le plafond de la VA de la nouvelle dette extérieure publique et publiquement garantie** sera augmenté du montant de l'emprunt au titre de l'opération PBG de la Banque mondiale jusqu'à un montant de 140 milliards de FCFA à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

### **Obligation d'information**

**33. Les autorités informeront les services du FMI de tout emprunt extérieur programmé et de ses modalités avant qu'il soit contracté ou garanti par l'État**, y compris de toute opération de gestion de la dette.

## B. Objectifs quantitatifs

### *Définitions*

**34. Les recettes publiques totales sont un objectif indicatif du programme.** Elles comprennent les recettes fiscales, non fiscales et des comptes spéciaux, mais excluent le produit du règlement de dettes réciproques entre l'État et les entreprises.

**35. Le solde budgétaire de base est défini comme la différence entre** (i) les recettes publiques totales telles qu'elles sont définies au paragraphe 36, et (ii) les dépenses budgétaires totales, calculées en excluant les investissements à financement extérieur mais en incluant les dépenses financées dans le cadre de l'initiative PPTE.

**36. Selon la définition de l'UEMOA, le solde budgétaire de base est le solde de base décrit au paragraphe 37 majoré des dons budgétaires.**

**37. Le plancher des dépenses visant à réduire la pauvreté est un objectif indicatif du programme.** Ces dépenses comprennent tous les crédits budgétaires figurant sur la liste prioritaire unifiée (LPU) des dépenses de lutte contre la pauvreté et les dépenses financées dans le cadre de l'initiative PPTE.

**38. Un plafond est fixé au montant des dépenses réglées selon des procédures exceptionnelles (sans ordonnancement préalable) à l'exclusion des paiements au titre du service de la dette et des charges liées aux exonérations fiscales.** Il représente 5 % du total des dépenses autorisées pendant le trimestre pour lequel l'objectif est évalué.

### *Obligation d'information*

**39. Les informations sur les recettes et les dépenses du budget de base seront communiquées au FMI mensuellement** dans un délai de six semaines après la fin de chaque mois.

**40. Les informations sur les dépenses de la LPU seront communiquées trimestriellement au FMI** dans un délai de six semaines après la fin de chaque trimestre.

**41. Les informations sur les dépenses exceptionnelles seront communiquées trimestriellement au FMI** dans un délai de six semaines après la fin de chaque trimestre.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

### A. Finances publiques

**42. Les autorités communiqueront aux services du FMI les informations suivantes :**

- Des estimations mensuelles détaillées des recettes et dépenses, y compris les dépenses prioritaires, l'apurement des arriérés de paiement intérieurs et extérieurs ainsi qu'une ventilation des recettes des douanes, de la DGI et du Trésor.
- Le Tableau des opérations financières des administrations publiques avec des données mensuelles complètes sur le financement intérieur et extérieur du budget, l'évolution des arriérés de paiement et restes à payer au Trésor. Ces données devront être transmises mensuellement dans les six semaines suivant la fin de chaque mois.
- Des données mensuelles complètes sur le financement net non bancaire : (i) la variation de l'encours des titres d'État (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales résidentes ; (ii) la variation des soldes des divers comptes de dépôt auprès du Trésor et (iii) la variation de l'encours des créances sur l'État auquel le secteur privé a renoncé.
- Des données trimestrielles sur les dépenses de la LPU (état des crédits votés, décaissés et consommés).
- Des rapports trimestriels sur l'exécution du budget, indiquant le taux de réalisation des dépenses de réduction de la pauvreté, en particulier l'usage des crédits par les ministères concernés (Éducation nationale, Santé publique, Equipement, Agriculture et Élevage).
- Des données mensuelles sur restes à payer au Trésor, par exercice budgétaire de référence, avec la ventilation par échéances de plus et moins de 90 jours ;
- Des données mensuelles sur le service de la dette effectif (principal et intérêt) par rapport aux échéances programmées. Ces données seront transmises dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.
- La liste des emprunts extérieurs contractés ou en cours de négociation et des emprunts prévus pendant les six prochains mois, avec leurs conditions financières.

## B. Secteur monétaire

### 43. Les autorités communiqueront mensuellement dans un délai de huit semaines après la fin de chaque mois :

- Le bilan consolidé des institutions monétaires et, le cas échéant, le bilan consolidé des différentes banques ;
- La situation monétaire, dans un délai de huit semaines après la fin de chaque mois, pour les données provisoires ;
- Les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs ;

- Les indicateurs usuels relatifs à la supervision des banques et des institutions financières non bancaires (le cas échéant, ces mêmes indicateurs pourraient aussi être fournis pour chaque institution).

## C. Balance des paiements

### 44. Les autorités communiqueront aux services du FMI les informations suivantes :

- Toute révision des données de balance des paiements (concernant les services, les transferts privés, les transferts officiels et les transactions en capital) quand elle est effectuée ;
- Les données annuelles préliminaires de la balance des paiements dans un délai de six mois après la fin de l'année concernée.

## D. Secteur réel

### 45. Les autorités communiqueront aux services du FMI les informations suivantes :

- Les indices mensuels des prix à la consommation désagrégés dans un délai de deux semaines après la fin du mois ;
- Les comptes nationaux, dans un délai de six mois après la fin de l'année ;
- Toute révision des comptes nationaux.

## E. Réformes structurelles et autres données

### 46. Les autorités communiqueront aux services du FMI les informations suivantes :

- Toute étude ou rapport officiel sur l'économie du Niger, dans un délai de deux semaines après sa publication ;
- Les décisions, arrêtés, lois, décrets, ordonnances ou circulaires ayant des conséquences économiques ou financières, au moment de leur publication ou, au plus tard, de leur entrée en vigueur.
- Tout projet de contrat dans les secteurs minier et pétrolier, avec les chiffres de production et de vente, les prix et les investissements étrangers ;
- Tout accord avec des acteurs du secteur privé ayant des répercussions économiques ou financières pour l'État, notamment dans le secteur des ressources naturelles.

## Résumé des données à transmettre

Type de donnée	Tableau	Fréquence	Délai de transmission
Secteur réel	Comptes nationaux.	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
	Révisions des comptes nationaux.	Variable	8 semaines à compter de la révision
	Indices désagrégés des prix à la consommation.	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
Finances publiques	Position nette des administrations publiques envers le système bancaire.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Données mensuelles complètes sur le financement intérieur net non bancaire : (i) variation de l'encours des titres d'État (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales résidentes ; (ii) variation des soldes des divers comptes de dépôt auprès du Trésor et (iii) variation de l'encours des créances sur l'État auquel le secteur privé a renoncé.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	TOFE provisoire, incluant la décomposition des recettes (DGI, DGD et DGTCP) et des dépenses, y compris le remboursement des arriérés de paiement intérieurs, salariaux et non salariaux, existants à fin 1999 et la variation des restes à payer au Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Données sur l'encours des restes à payer (RAP) au Trésor, par exercice budgétaire de référence (total et RAP à plus de 90 jours).	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Situation mensuelle des comptes de dépôt des correspondants du Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exécution du budget d'investissement.	Trimestrielle	Fin du trimestre + 6 semaines

Type de donnée	Tableau	Fréquence	Délai de transmission	
Données monétaires et financières	Tableau d'exécution des dépenses budgétaires, des dépenses de la liste unifiée et des dépenses sur ressources PPTE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines	
	Balance générale des comptes du Trésor.	Mensuelle		
	Situation mensuelle des soldes des comptes du Trésor et des autres comptes publics à la BCEAO.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines (provisoire) Fin du mois + 10 semaines (définitive)	
	Formule de fixation des prix des produits pétroliers, recettes tirées de la taxation des produits pétroliers et différentiels de prix.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines	
	Situation monétaire.	Mensuelle		
	Bilan consolidé des institutions monétaires et, le cas échéant, bilan consolidé des différentes banques.	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines	
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs.	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines	
	Indicateurs prudentiels de la supervision bancaire.	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines	
	Balance des paiements	Balance des paiements	Annuelle	Fin de l'année + 6 semaines
		Révisions de la balance des paiements	Variable	Au moment de la révision.
Dette extérieure	Encours et remboursements des arriérés de paiement extérieurs.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines	
	Ventilation de tous les nouveaux emprunts extérieurs signés et des emprunts prévus, y compris leurs conditions financières.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines	
	Tableau sur le service mensuel effectif de la dette extérieure (capital et intérêts) comparé aux échéances programmées.	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines	

**Déclaration de M. Raghani, administrateur pour le Niger, et de MM. Bah et Diakite,  
conseillers de l'administrateur  
8 janvier 2020**

## **I. Introduction**

Les autorités nigériennes, que nous représentons, remerciment les services du FMI pour leurs entretiens constructifs à Niamey en octobre et novembre 2019, dans le cadre de la cinquième revue du programme appuyé par la facilité élargie de crédit. Elles remercient également le conseil d'administration et la direction du FMI de leur soutien à la mise en œuvre des réformes économiques et financières du Niger. Comme d'autres pays de la région du Sahel, le Niger subit des attaques répétées et redoublées de la part de terroristes, dont souffrent beaucoup la population, l'activité économique et les finances publiques. Malgré la situation difficile qui résulte de ces attaques et de la fermeture récente de la frontière avec le Nigéria, la mise en œuvre du programme a progressé avec constance et donné des résultats satisfaisants.

Les autorités du Niger s'engagent à continuer à mettre en œuvre leur programme appuyé par la facilité élargie de crédit et à atteindre ses objectifs, notamment le renforcement de la viabilité budgétaire et de la dette, ainsi qu'une croissance soutenue et plus inclusive, tout en réduisant nettement la pauvreté. À cet égard, les autorités sont conscientes aussi des défis de taille qui s'annoncent, en particulier les attaques mortelles des terroristes, les changements climatiques nocifs, la forte croissance de la population et la volatilité des prix de leurs exportations de produits de base dans un environnement de ressources et de capacités limitées. Pour relever ces défis, les autorités sont bien décidées à poursuivre des politiques saines et des réformes structurelles de grande envergure, avec le soutien accru du FMI et de la communauté internationale.

## **II. Résultats dans le cadre de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit**

La mise en œuvre soutenue du programme a permis aux autorités de respecter tous les critères de réalisation quantitatifs et tous les objectifs indicatifs fixés pour la fin juin 2019. Les réformes structurelles visant à réduire les exonérations fiscales avancent très bien, et le dispositif de suivi des dépenses sociales a été mis en place. En outre, les réformes de la gouvernance sont déployées progressivement. En ce qui concerne les critères de réalisation pour septembre 2019, les autorités se sont efforcées de rattraper les retards et de consolider encore l'assiette des recettes en 2020. Étant donné la mise en œuvre satisfaisante du programme et ses bons résultats, les autorités demandent au conseil d'administration de souscrire à l'achèvement de la cinquième revue. À la suite de l'évolution budgétaire récente, elles demandent également une modification du critère de réalisation continu pour la nouvelle dette publique extérieure et du critère de réalisation à la fin décembre 2019 pour le financement intérieur du budget. Pendant la période à venir, les autorités du Niger continueront à gérer activement le programme en vue d'atteindre ses objectifs, malgré une situation sécuritaire difficile et de fortes contraintes de capacité.

### **III. Évolution économique récente**

La mise en œuvre constante du programme appuyé par la facilité élargie de crédit aide les autorités à maintenir la stabilité macroéconomique et à poursuivre des politiques prudentes et des réformes, malgré les tensions en matière de sécurité et les chocs exogènes qui frappent le pays. La croissance s'élevait environ à 6,3 % en 2019, principalement tirée par la construction de projets d'infrastructure à grande échelle, la tenue du 12<sup>e</sup> Sommet extraordinaire de l'Union africaine et la bonne récolte agricole. La bonne production agricole a contribué à faire baisser l'inflation nettement au-dessous du critère de convergence de 3 % fixé par l'UEMOA. Cependant, le déficit des transactions courantes a augmenté à 19,4 % du PIB à cause de la diminution des exportations de produits de base et de l'augmentation des importations dans le contexte des grands projets d'infrastructure. Ce déficit est largement financé par des donateurs et des investissements étrangers directs.

Les autorités poursuivent leur rééquilibrage pluriannuel des finances publiques, grâce auquel le déficit budgétaire de 2019 devrait être réduit à 3,9 % du PIB, contre 4,1 % en 2018 et 6,1 % en 2016. L'augmentation des recettes intérieures, conjuguée au soutien budgétaire des donateurs et aux mesures de limitation des dépenses, ont contribué à ces bons résultats.

### **IV. Perspectives et risques**

Les perspectives économiques du Niger sont favorables, grâce aux efforts accrus du gouvernement dans la mise en œuvre de grands investissements publics et la construction d'un oléoduc pour l'exportation de pétrole brut. En conséquence, la croissance réelle du PIB devrait atteindre 7 % à moyen terme. Les autorités restent convaincues que la construction de cet oléoduc transformera l'économie du Niger et des pays voisins. Elles sont également conscientes du fait que les perspectives économiques pourraient être exposées aux menaces de sécurité dans la région du Sahel, au ralentissement de la croissance mondiale et aux retards de l'aide des donateurs. Afin de mitiger ces aléas, les autorités n'épargneront aucun effort pour poursuivre la mise en œuvre des politiques et réformes nécessaires.

### **V. Action et réformes pour 2020**

Dans le cadre du programme appuyé par la facilité élargie de crédit, les politiques et réformes du Niger viseront encore à maintenir la stabilité macroéconomique, à améliorer les conditions d'une croissance accrue et plus inclusive, et à renforcer la compétitivité du pays tout en exploitant de manière judicieuse et rentable les réserves de pétrole.

#### ***1. Politique budgétaire***

Les autorités restent décidées à mener une politique budgétaire prudente afin de respecter le critère de convergence de l'UEMOA, à savoir un déficit maximum de 3 % du PIB. Le budget de 2020 déposé au Parlement prévoit un déficit de 2,7 % du PIB. À cette fin, les autorités concentreront leur action sur la perception des arriérés d'impôts, l'application des plans de résultats pour les administrations fiscale et douanière, le renforcement de la coopération entre ces dernières, la rationalisation des exonérations fiscales, l'installation de machines pour la TVA, l'augmentation des taxes à la réexportation et l'actualisation de la

faible valeur des services de transport. Avec l'assistance technique du FMI, le gouvernement a l'intention d'examiner le système fiscal et d'en faciliter l'application. Pour renforcer davantage la mise en œuvre du compte unique du Trésor, les entités qui doivent encore en observer les exigences seront obligées de fermer leurs comptes dans les banques commerciales et d'en transférer les soldes au compte unique; les résultats feront l'objet d'une analyse détaillée.

Les autorités comptent améliorer encore la qualité des dépenses et continuer à renforcer le budget-programme. Dans ce contexte, le dispositif de suivi des programmes sociaux et les recommandations de la mission technique EGIP seront effectivement mis en œuvre dans le but d'augmenter l'efficacité des dépenses.

Le gouvernement s'engage fermement à maximiser les avantages potentiels des partenariats public-privé (PPP). Le partenariat associé à l'oléoduc intérieur sera mis en place à la suite d'une analyse coûts-avantages et de négociations avec le partenaire privé pour la construction de cette infrastructure. Bien engagé dans ce projet, le gouvernement demandera également l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale pour évaluer les résultats de l'analyse, dans le but de mieux limiter les risques budgétaires. Les autorités comptent publier tous les contrats conclus avec les PPP avant d'encourir des obligations contractuelles avec des partenaires privés.

Les autorités ont l'intention d'accroître et d'accélérer encore le rendement des entités et entreprises publiques, non seulement pour améliorer la qualité de la prestation des services, mais aussi pour réduire les risques budgétaires. Dans ce but, la supervision financière et la gouvernance des entités et entreprises publiques, et de leurs contrats de rendement, seront renforcées.

## ***2. Politique et gestion de la dette***

Le Niger maintiendra une politique d'endettement prudente afin d'assurer la viabilité de sa dette. Dans ce contexte, les autorités ont principalement recours à des emprunts concessionnels. Afin d'améliorer encore la gestion de la dette, les responsabilités du comité interministériel de la dette publique et du soutien budgétaire ont été accrues pour couvrir les PPP ainsi que la dette des entreprises publiques, des entités administratives publiques et des collectivités locales. Le respect des procédures applicables aux projets financés par la dette sera validé par ce comité, dont le rapport annuel de 2019 devrait être publié au début de 2020. Étant donné que le soutien des donateurs en début de période a donné lieu à la signature d'accords d'une valeur de 100 milliards de francs CFA, soit plus que le montant prévu, les autorités demandent une modification du critère de réalisation pour le plafond de la nouvelle dette publique extérieure. Cela permettra d'exécuter des investissements publics considérés essentiels pour le développement du Niger.

## ***3. Gestion des recettes du pétrole***

La production de pétrole à partir de 2022 aura une grande influence sur l'économie du Niger. En particulier, les recettes devraient augmenter d'environ 2 % du PIB. Les autorités sont attentives à la nécessité d'un cadre de gestion bien conçu, destiné à réduire les risques

potentiels associés à un pays exportateur de pétrole. Elles étudieront soigneusement les dispositions contractuelles conclues avec les investisseurs étrangers, mettront en place un dispositif approprié pour la gestion et la gouvernance des ressources, et appliqueront une politique budgétaire saine qui répond aux besoins de développement du pays, étant donné la volatilité des recettes tirées des ressources naturelles. Elles ont l'intention de consacrer les recettes potentielles de la production de pétrole à des projets bien planifiés, qui stimuleront le développement du pays et assureront une diversification de l'économie en dehors de l'industrie pétrolière.

#### ***4. Réformes structurelles***

Les autorités ont la ferme intention de poursuivre la mise en œuvre de leur programme de réformes structurelles afin de promouvoir le dynamisme du secteur privé, de renforcer l'inclusion financière et d'améliorer la gouvernance et la transparence, tout en relevant les défis des changements climatiques et de la démographie. En ce qui concerne la promotion de la vigueur du secteur privé, elles s'efforceront d'améliorer encore le climat des affaires, démarche essentielle pour la diversification du secteur hors pétrole et la création d'emplois. Le gouvernement réunira toutes les parties prenantes afin d'adopter des réformes à échéances déterminées dont la mise en œuvre sera contrôlée. Dans le même ordre d'idées, l'accès au crédit, à la formation et aux partenariats avec les investisseurs étrangers sera encouragé.

En ce qui concerne l'inclusion financière, un dispositif nécessaire pour les opérations bancaires et les paiements mobiles a été adopté, et les lacunes en matière d'interconnectivité et d'infrastructure seront examinées. En outre, les autorités ont l'intention de mettre en œuvre une nouvelle stratégie microfinancière basée sur les recommandations de la table ronde des donateurs et comprenant un plan de restructuration.

Le Niger, pays enclavé et doté de capacités limitées, est confronté à d'importants changements climatiques et obstacles démographiques. Pour relever ces défis, le gouvernement met en œuvre son Plan de développement économique et social (PDES) pour la période de 2017 à 2021. Étant donné les bons progrès réalisés jusqu'à présent, les autorités mettront particulièrement l'accent sur la politique nationale en matière d'égalité femmes-hommes et les campagnes de prise de conscience de l'éducation et de la formation professionnelle des filles. En matière de changements climatiques, une assistance durable de la communauté internationale est nécessaire pour aider le Niger à réduire les effets négatifs de la sécheresse et à améliorer sa stratégie de résilience.

En ce qui concerne la gouvernance et la transparence, il est important de noter que le gouvernement s'attend à recevoir une réponse favorable à sa demande d'adhésion à l'initiative pour la transparence dans les industries d'extraction (ITIE). Il s'engage également à publier tous les contrats de ressources naturelles sur le site Web de l'ITIE. L'agence HALCIA de lutte contre la corruption recevra les plaintes par voie électronique, après l'augmentation de son personnel et l'amélioration de son site Web. En outre, le gouvernement continuera à améliorer le régime de déclaration des avoirs et le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, notamment par la

mise en œuvre d'un plan d'action inspiré du rapport national d'évaluation des risques de juillet 2019. Le gouvernement s'engage à respecter les exigences légales de la publication sans frais de documents importants, dans un journal officiel et en ligne, notamment les budgets proposés et approuvés, les accords avec les investisseurs étrangers, les contrats avec les PPP et les adjudications aux appels d'offres.

## **VI. Conclusion**

Les autorités nigériennes ont la ferme intention d'assurer le succès de leur programme appuyé par la facilité élargie de crédit. Dans ce but, elles espèrent que les efforts qu'elles continuent de consentir dans un environnement devenu très difficile, notamment à cause des tensions en matière de sécurité, de la fermeture de la frontière avec le Nigéria et de la volatilité des cours des produits de base, seront entièrement accompagnés d'une assistance extérieure accrue. Étant donné la mise en œuvre réussie de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, nous serions reconnaissants au conseil d'administration d'achever la cinquième revue et d'approuver la demande de modification de critères de réalisation.